

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité – Justice- Travail

ᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊ

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT, DE L'ANALYSE ECONOMIQUE ET DE  
LA PROSPECTIVE

ᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊ

OBSERVATOIRE DU CHANGEMENT SOCIAL



ᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊᏊ

**RAPPORT SUR LE PROFIL SOCIAL NATIONAL, EDITION 2013 :  
« PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE AU BENIN :  
ANALYSE ET ENJEUX »**

RAPPORT FINAL

- Février 2015-

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b> : répartition des structures enquêtées.....	19
<b>Tableau 2</b> : Pourcentage des pertes moyennes sur le réseau.....	44
<b>Tableau 3</b> : Pourcentage du surcoût probable induit par le PPP.....	45
<b>Tableau 4</b> : Taux de consommation de délai.....	46

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1: Evolution de la part du secteur primaire dans le PIB .....	23
Figure 2 : Evolution de la part du secteur secondaire dans le PIB.....	24
Figure 3 : Evolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB .....	25
Figure 4 : Evolution du taux de croissance du PIB .....	26
Figure 5 : Evolution de la balance commerciale et des services de 2003 à 2012 .....	27
Figure 6: Evolution du ratio encours de la dette/PIB .....	27
Figure 7: Evolution des avoirs extérieurs net et du crédit à l'économie .....	28
Figure 8 : Evolution du taux d'inflation .....	29

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

---

APD	:	Aide Publique au Développement
BOT	:	Built -Operate- Transfer
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CAI	:	Centrale d'Achat des Intrants
CEEAO	:	Compagnie des Eaux et Electricité de l'Afrique de l'Ouest
CIE	:	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CPI	:	Conseil Présidentiel de l'Investissement
EDSB	:	Enquête Démographique de Santé au Bénin
EMICOV	:	Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie
FDE	:	Fonds de Développement de l'Electricité
FMI	:	Fonds Monétaire International
OCS	:	Observatoire du Changement Social
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEA	:	Office Nationale de l'Eau et d'Assainissement
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPMA	:	Projet de Promotion de la Mécanisation Agricole
PPP	:	Partenariat Public Privé
PPTE	:	Pays Pauvre Très Endetté
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDE	:	Sénégalaise Des Eaux

SEEG	:	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SILP	:	Suivi d'Impact Local Participatif
SOBFEL	:	Société Burkinabé des Fruits et Légumes
SOFIB	:	Société Ferroviaire Ivoir Burkinabé
SONES	:	Société Nationale des Eaux du Sénégal
TEF	:	Taux d'Exécution Financière
TEP	:	Taux d'Exécution Physique

## INTRODUCTION GENERALE

---

La réduction de la pauvreté passe entre autres par l'accélération dans la réalisation des infrastructures, la mise à disposition d'équipements performants et autres ressources, notamment les ponts, les routes, les usines de traitement des eaux usées, les centres récréatifs et les services publics tels que l'éducation, les soins de santé et les services correctionnels. Cette accélération ne pourrait être possible sans le concours des différents acteurs du développement.

Le Partenariat Public Privé (PPP) reste un canal indispensable à l'accélération dans la réalisation des infrastructures et à la mise à disposition d'équipements.

Mais, la mise en place de PPP suppose en général l'existence d'un secteur privé capable de contribuer à ce processus aussi bien en termes financiers qu'en termes de gestion stratégique et opérationnelle, de responsabilité sociale et d'éthique. Les contraintes qui se posent en cette matière sont : (i) la prépondérance du secteur informel, (ii) le petit nombre des grandes entreprises (dont une partie importante est présente dans le commerce d'import-export), (iii) l'insuffisance d'expertises et d'appui-conseil en matière de PPP et (iv) les problèmes de gouvernance dans les organisations faîtières du secteur privé.

La principale question est de savoir comment est-il possible de réduire la pauvreté au Bénin par une implication du secteur privé dans la gestion d'entreprises publiques ou le financement des investissements ?

Pour répondre à toutes ces questions, l'OCS a décidé de faire une étude sur les enjeux du Partenariat public privé au Bénin à travers son rapport sur le Profil Social National.

L'édition 2013 de ce rapport, se focalise sur l'analyse du Partenariat public privé au Bénin. Elle s'articule autour de quatre (04) chapitres :

Le premier chapitre fait le point du contexte et de la méthodologie de l'étude, le deuxième chapitre est un aperçu du profil social national du Bénin depuis plus d'une décennie à travers les indicateurs socio-économique suite à la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la SCRP3 et SCRP4. Le troisième chapitre quant à lui,

fait l'état des lieux du PPP au Bénin et enfin, le dernier chapitre fait l'analyse économique et sociale des impacts du PPP sur le développement à travers ses avantages et inconvénients pour déboucher sur des solutions.

# CHAPITRE1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

---

## 1.1 Contexte et Justification

Le Partenariat Public Privé (PPP) est défini comme l'ensemble des relations existant entre le secteur public et le secteur privé pour garantir les services d'ordre social et économique, de services qui sont traditionnellement fournis par l'Etat. Il peut constituer un moyen de réduction de la pauvreté et d'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par une gestion plus efficace du capital public et une meilleure mobilisation de l'épargne privée, intérieure ou internationale.

En effet, les exigences d'un environnement économique de plus en plus complexe et en perpétuelle mutation, les défis posés par le développement (lutte contre la pauvreté, exigences en termes de sécurité, protection de la santé et de l'environnement, développement des infrastructures dans un contexte de raréfaction des ressources), requièrent la mobilisation totale de différents acteurs impliqués dans le processus de développement. Cette mobilisation doit viser la mise à contribution des atouts des uns et des qualités des autres pour utiliser au mieux les compétences de chacune des parties, afin de répartir les risques et de partager les bénéfices communs (Osborne, 2000) pour le plus grand bien de la collectivité.

Le concept de Partenariat Public Privé (PPP) suscite aujourd'hui, un grand intérêt public et de plus en plus de Gouvernements à travers l'échelle planétaire, privilégient cette approche comme une forme de prestation et de livraison des services publics dans des secteurs tels que : l'environnement, l'éducation, les transports, les logements, les services municipaux, l'énergie, l'eau, les télécommunications, la distribution d'électricité et autres qui, à l'origine, relevaient presque exclusivement du secteur public. Ainsi, l'Etat à travers les PPP, compte éviter certains investissements risqués et concentrer ses efforts dans les domaines économiques où sa présence est nécessaire.

Au Bénin, la promotion des PPP est rendue nécessaire par plusieurs facteurs à savoir : le caractère limité des ressources de l'Etat, l'importance croissante des besoins en infrastructures de grande envergure (ports et aéroport, autoroutes, aménagement



touristique, immobilier etc.), la faible diversification des sources de financement du développement. C'est donc à juste titre que les PPP sont identifiés dans la SCRP 2011-2015 au titre des sources de financement que le Gouvernement utilisera pour mettre en œuvre les politiques publiques visant la croissance économique et la réduction de la pauvreté. A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place toutes les conditions requises pour favoriser la participation du secteur privé au financement de la SCRP, notamment le développement des Partenariats Public Privé. Une des actions prioritaires identifiées dans ce cadre est la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel pour le Partenariat Public Privé.

Plusieurs actions ont été menées ces dernières années, aussi bien par les pouvoirs publics au Bénin que par le secteur privé, dans le but de mettre en place des PPP. Il est donc important de faire le point de cette expérience pour améliorer et renforcer la mise en œuvre des PPP au Bénin.

La principale question est de savoir comment il est possible de réduire la pauvreté au Bénin par une implication du secteur privé dans la gestion d'entreprises publiques ou le financement des investissements. C'est dans cette optique qu'il est proposé que l'édition 2013 du rapport sur le Profil Social National porte sur le thème intitulé : « Partenariat Public Privé au Bénin : analyse et enjeux ».

## **1.2 Quelques développements empiriques sur le PPP**

### **1.2.1 Définition du PPP**

Le terme de “ Partenariat Public Privé ” selon le PNUD (1999), décrit les relations possibles entre les secteurs public et privé pour assurer la délivrance de services en étroite collaboration. Les acteurs privés peuvent inclure des entreprises privées, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et aussi des Organisations communautaires. Pour le FMI (2001), les partenariats publics-privés impliquent l'offre d'infrastructures ou de services qui sont traditionnellement fournis par le Gouvernement. Quant à la CEA (2005), elle estime qu'un Partenariat Public Privé consiste en la combinaison d'un besoin public avec des ressources et des capacités privées pour créer une opportunité qui satisfera le besoin exprimé et procurera du profit à l'investisseur.

Il existe en fait plusieurs modèles de PPP. On distingue deux (2) grandes formes à savoir : les PPP contractuels et les PPP institutionnels.

Dans sa forme contractuelle, le PPP recouvre des montages divers attribuant une ou des tâches plus ou moins étendues au partenaire privé, qui incluent la conception, le financement, la réalisation, la rénovation ou l'exploitation d'un ouvrage ou d'un service. Selon le degré de responsabilité de l'opérateur privé dans les opérations de gestion et de maintenance, de prise en charge du risque et des investissements nouveaux. On distingue les contrats de service, de gestion, d'affermage, les concessions ou les Built-Operate-Transfer (BOT).

Le modèle de type institutionnel implique une coopération entre le secteur public et le secteur privé au sein d'une entité distincte détenue conjointement par les partenaires public et privé.

L'entité commune a alors pour mission de veiller à la livraison d'un ouvrage ou d'un service au bénéfice du public.

### **1.2.2 Contrats de service**

Le contrat de service est le moyen par lequel un service public recourt à une organisation privée pour réaliser des services spécifiques (par exemple, une réparation, le ramassage des ordures, le nettoyage des rues, la sécurité ou encore la collecte de taxes) sur une période courte (en général de 6 mois à 2 ans). Le service public reste le principal fournisseur, mais sous-traite certaines opérations aux acteurs privés, généralement à travers des appels d'offre compétitifs. Cette approche suppose que l'entreprise publique est gérée efficacement dans son ensemble. De plus, l'infrastructure nécessaire à la réalisation de l'activité n'est pas construite par l'opérateur, mais rendu disponible par le Gouvernement.

### **1.2.3 Contrats de gestion**

Un contrat de gestion (management contract) est un arrangement par lequel des opérations de gestion et de maintenance d'une entreprise publique sont confiées à une entreprise privée distincte, qui reçoit en échange un paiement. Un contrat de gestion peut porter sur de nombreuses fonctions de l'entreprise comme : la gestion d'équipements, la

gestion du personnel, de la comptabilité ou encore des services de marketing. Ce type de contrat (généralement de 3 à 5 ans) est utile pour améliorer la performance d'une entreprise dans un délai rapide. Il repose sur le suivi d'indicateurs de performance.

L'investissement reste à la charge de la puissance publique. Les gains d'efficacité qui nécessitent de nouvelles infrastructures restent donc sous le contrôle public.

L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) du Burkina Faso qui est une société d'Etat assurant les services de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des 36 centres urbains du pays, a signé un contrat de partenariat depuis juin 2001 avec Veolia Water. Ce dernier apporte son expertise technique dans le cadre d'un important programme d'investissements développé par l'Etat burkinabé et l'ONEA pour l'amélioration des services de l'eau et de l'assainissement avant la mise en service du barrage de Ziga. Veolia Water a en charge d'aider à l'optimisation de la gestion commerciale et financière de l'ONEA, à la création d'une direction clientèle, à l'amélioration de la satisfaction de la clientèle, à la réduction du coût de la gestion commerciale par abonné et à la mise en place d'un transfert de savoir-faire au personnel de l'ONEA. Entre 2001 et 2004, le nombre de raccordements à Ouagadougou a augmenté de près de 20 % et la population desservie d'environ 40 % (Banque Mondiale, 2007).

#### **1.2.4 Contrats d'affermage**

Dans un contrat d'affermage (lease contract), l'Etat délègue la gestion d'un service public à une entreprise privée moyennant une rémunération. Le capital de l'entreprise reste la propriété de l'Etat et l'investissement est à sa charge, à travers une société holding. L'entreprise privée, fermier (ou lessee en anglais) a la responsabilité exclusive de la gestion et de la maintenance des infrastructures et des services qui lui sont confiées. Elle paie à l'Etat le droit d'exploiter ses infrastructures. Cette rémunération est prédéterminée par le contrat ou fondée sur le volume des ventes. Dans le premier cas, le risque commercial lié à l'incertitude des ventes reste à la charge de l'Etat ; dans le second cas, plus fréquent, il passe à la charge du secteur privé. Un contrat d'affermage est d'une durée de 5 à 15 ans. Un des points faibles du contrat d'affermage est le financement des investissements nouveaux.

Toutefois, ces investissements peuvent être négociés avec l'opérateur privé lors de la signature de la convention.

On rencontre des contrats d'affermage dans le secteur de l'eau en Guinée ou au Sénégal. Par exemple, la Sénégalaise Des Eaux (SDE), une société privée, a en charge l'exploitation technique et commerciale du réseau national possédé par l'Etat à travers la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES). L'exploitation du chemin de fer entre Abidjan et Ouagadougou repose également sur un contrat d'affermage. L'attributaire du contrat d'affermage est une société, SITARAIL, dont les principaux actionnaires sont la Société Ferroviaire Ivoirio-Burkinabé du Groupe Bolloré (SOFIB) pour 67 % du capital, les Etats Burkinabé et Ivoirien pour 15 % chacun et les employés pour 3 %.

En Côte-d'Ivoire, la Compagnie Ivoirienne d'électricité (CIE) est un consortium Franco-Ivoirien responsable des opérations de production, de transport et de distribution d'électricité (Meleu 2004)<sup>1</sup>. Les activités de la CIE portent sur l'exploitation du réseau, le transit d'énergie, l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau et la gestion de la clientèle. La CIE identifie et propose les investissements qu'elle juge nécessaires, mais ne les réalise pas. C'est l'ancienne entreprise publique, l'EECI, qui continue de jouer le rôle d'investisseur. Par ailleurs, le segment de la production d'énergie a été ouvert à la concurrence. Deux producteurs indépendants d'électricité sont autorisés (la CIPREL et la CINERGY), sous forme de contrat Build-Operate-Transfert (BOT).

L'intégration verticale de la filière a été préservée car les producteurs indépendants ne sont pas autorisés à commercialiser l'électricité. La CIE, attributaire du contrat d'affermage, reste l'acheteur unique de l'électricité produite pour le compte de l'Etat. Cette approche « propriété publique-gestion privée » a permis d'obtenir les résultats suivants : le temps moyen de coupure a été réduit de moitié en quatre ans, le taux de recouvrement des factures a atteint 98,5 % contre moins de 70 % auparavant, le taux d'anomalie des factures est passé à moins de 3 % contre 15 %.

---

<sup>1</sup> L'Etat Ivoirien détient en fait 20 % des parts, ce qui en fait une société d'économie mixte.

### **1.2.5 Concessions ou BOT**

Conçues pour attirer l'investissement privé dans la construction de nouvelles infrastructures, les concessions autorisent le secteur privé à construire une nouvelle infrastructure conformément aux normes établies par l'Etat et à l'exploiter sur une période suffisamment longue (généralement de 10 à 20 ans) pour être remboursées de l'investissement initial et réaliser un profit. L'Etat redevient propriétaire au terme du remboursement et peut louer l'infrastructure au secteur privé. Généralement, les concessions ne concernent que les infrastructures de base (transport, énergie et eau) et présentent une complexité juridique qui peut ralentir leur mise en œuvre. Du fait du peu de candidats concessionnaires, le processus d'octroi d'une concession est peu concurrentiel.

L'approche par les concessions date en fait du début de la colonisation. Par exemple, la ligne de chemin de fer entre Dakar et Saint-Louis au Sénégal fut concédée à la Société des Batignolles (Hibou et Blanc 2007). De même, la Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest Africain (CEEAO) était une compagnie privée. Aujourd'hui, les concessions et BOT ont été développés en Afrique dans les secteurs de l'eau par exemple, la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon " SEEG", des transports ferroviaires (Ghana Railway Corporation), les routes ou même les prisons comme en Afrique du Sud.

Le pipeline régional Ouest-Africain qui devra relier le Bénin, le Ghana et le Togo est construit, possédé et géré (BOT) par une entreprise privée dont les principaux actionnaires sont Chevron Texaco (42 % du capital), Nigeria National Petroleum Corporation (25 %), la Shell Overseas Holdings Ltd (17 %) et la Takoradi Power Company Ltd (16 %).

Une approche " concession ou BOT " ne semble pas appropriée dans un secteur où le Gouvernement peut obtenir des prêts concessionnels à des taux intéressants. En effet, l'Aide Publique au Développement (APD) peut alors contribuer à l'extension des infrastructures publiques. Des contrats d'affermage qui permettent au secteur privé l'exploitation et la maintenance des infrastructures publiques sont alors plus appropriés.

### **1.2.6 PPP de type institutionnel**

Un PPP de type institutionnel se présente sous la forme d'une entité autonome détenue conjointement par l'Etat et des acteurs privés (par exemple, société d'économie mixte), ayant pour mission de veiller à la livraison d'un ouvrage ou d'un service au bénéfice du public. Les formes de contrats issus d'un PPP de type institutionnel sont conclues en vue de confier la réalisation, la transformation, l'entretien, l'exploitation et le financement d'équipements ou la gestion et le financement de services, ou une combinaison de ces différentes missions au secteur privé. La coopération directe entre le partenaire public et le partenaire privé dans une enceinte ayant une personnalité juridique donnée, permet au partenaire public de garder un niveau de contrôle relativement élevé des opérations, contrôle qu'il peut même accroître selon les circonstances en souscrivant des actions pour participer aux organes de décision.

### **1.2.7 Sociétés d'économie mixte**

Les sociétés d'économie mixte répondent à une tradition ancienne en Afrique (Hibou et Blanc 2007). Après les Indépendances africaines, les concessionnaires privés s'associèrent à des acteurs publics ou locaux pour créer des sociétés d'économie mixte. En Côte-d'Ivoire, EECI fut créée à l'occasion de cette évolution vers des sociétés d'économie mixte. Aujourd'hui, on rencontre des exemples de société d'économie mixte dans le secteur du transport aérien. Par exemple au Ghana, suite à l'inefficacité de *Ghana Airways*, une société d'économie mixte, *Ghana International Airlines*, a été mise en place suite aux négociations menées entre l'Etat et une entreprise américaine, la GIAUSA.

On rencontre également des sociétés d'économie mixte dans les ports (par exemple, Maputo) ou dans des secteurs productifs (exemple de la Société Burkinabé des Fruits et Légumes, SOBFEL, au Burkina-Faso).

### **1.2.8 Approches communautaires**

On parle d'approche communautaire pour désigner les systèmes où des communautés (individus, familles, micro entreprises, etc.) qui n'ont pas accès aux services publics de base (eau, électricité, éducation, ramassage d'ordures, etc.), s'organisent elles-mêmes pour obtenir ou fournir ces services. Ces systèmes sont généralement appuyés par les collectivités territoriales, les partenaires au développement ou les Organisations Non Gouvernementales.

Les approches communautaires ont parfois été développées pour faciliter l'accès aux services publics en milieu rural. Au Ghana, la politique de l'eau en milieu rural repose sur une telle approche.

Les communautés de base ou les petites villes soumettent des propositions au *Community Water and Sanitation Agency* qui vise à développer les infrastructures (forages, etc). Le *Community Water and Sanitation Agency* classe alors les propositions qu'il reçoit par ordre d'importance ; il peut appuyer et conseiller les communautés (pour formuler les appels d'offre) ou former les acteurs du secteur privé à la maintenance, par exemple. Les districts régionaux attribuent le marché à une entreprise privée. Le financement de l'investissement repose à 95 % sur l'Aide Publique Extérieure délivrée par les donateurs. Les membres de la communauté de base doivent contribuer pour 5 % au coût total du projet.

Au Burkina-Faso, pour assurer le financement de l'électrification rurale, un Fonds de Développement de l'Electrification (FDE) a été créé et est financé par une dotation budgétaire de l'Etat, des dotations de donateurs (DANIDA, Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement) et aussi un prélèvement sur les consommations électriques des abonnés raccordés. Le principe tarifaire de base est celui de l'équilibre des dépenses par le tarif sur la base de l'octroi d'une subvention à l'investissement réduisant d'une façon conséquente les coûts en capitaux, de l'accès à des combustibles détaxés et d'un régime de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) identique à celui dont bénéficie la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL). L'attributaire d'une concession reçoit du FDE une subvention aux investissements de 60 % du montant du projet et doit contribuer pour 40 %. Cette contribution est préfinancée par le FDE sous forme de prêt avec une période de grâce de trois (3) ans pour les remboursements. La coopérative attributaire de la concession est également appuyée à ses débuts par un appui conseil.

L'exploitation quotidienne est le plus souvent confiée à une tierce-partie sous forme de contrat d'affermage pour les volets gestion sécuritaire des installations, facturation et recouvrement des factures.

### **1.3 Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude**

L'objectif principal de cette étude est d'analyser la contribution des Partenariats Publics Privés (PPP) à la réduction de la pauvreté au Bénin.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- faire le point du Profil Social National de l'année 2012 en lien avec le PPP ;
- faire l'état des lieux des avantages et limites des différentes formes du PPP au Bénin ;
- analyser les principales opportunités offertes par les PPP en faveur de la réduction de la pauvreté ;
- identifier les goulots d'étranglement qui entravent le PPP au Bénin ;
- évaluer l'impact du PPP sur le montant des investissements et le délai de réalisation des ouvrages au Bénin.

### **1.4 Résultats attendus**

Les résultats ci-après sont attendus :

- Le PSN de l'année 2012 en lien avec les PPP est fait
- l'état des lieux du PPP au Bénin est fait ;
- les principales opportunités offertes par les PPP en faveur de la réduction de la pauvreté sont identifiées ;
- les goulots d'étranglement qui entravent le vote d'une loi sur le PPP au Bénin sont connus ;
- l'impact du PPP sur l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la santé, l'eau, etc est évalué.

### **1.5 Cadre d'analyse**

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude a combiné plusieurs méthodes parmi lesquelles nous avons : la revue documentaire et les différentes enquêtes au niveau des parties prenantes.

La revue documentaire a consisté en effet à compiler des informations ou des données secondaires aussi bien qualitatives que quantitatives à partir des études et enquêtes déjà



réalisées sur le développement du secteur privé. Ils ont permis de circonscrire le cadre de l'étude et de mieux appréhender les contours du sujet.

Les analyses ont pu s'inspirer des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de la politique générale de l'Etat en matière d'investissement et des documents de référence qui indiquent les choix de politiques au Bénin dans le cadre de la promotion du secteur privé. En vue d'atteindre les objectifs de cette étude, nous avons passé en revue les principales réformes annoncées et exécutées dans le cadre de la promotion du secteur privé. Il s'agit de faire l'état des lieux de toutes les actions entreprises dans le cadre du Partenariat Public Privé et de procéder, à l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire de promotion du secteur privé pour mieux appréhender le niveau de cohérence entre les stratégies mises en œuvre, les objectifs définis et les résultats obtenus afin d'identifier les goulets d'étranglement qui entravent le développement du PPP au Bénin.

Par rapport aux objectifs spécifiques :

- Faire l'état des lieux des avantages et limites des différentes formes du PPP au Bénin

L'équipe de rédaction a procédé à la recherche et à la collecte de toute la documentation nécessaire à la réalisation de l'étude. Il s'agit, entre autres, des rapports d'activités des différents intervenants dans le cadre du partenariat public-privé et des d'autres rapports à identifier dans ce cadre.

Outre une analyse de la littérature produite sur la thématique et pour prétendre produire un diagnostic pertinent et fondé, l'étude s'est également appuyé sur une investigation conduite à un double niveau : un niveau national et un niveau local.

Deux (2) outils de collectes sont utilisés pour la réalisation de l'état des lieux. Il s'agit : d'une grille de dépouillement pour la revue documentaire et d'un guide d'entretien individuel.

La grille de dépouillement a indiqué le type d'informations à rechercher dans les documents.

Pour le guide d'entretien individuel, il a été adressé aux acteurs parties prenantes du système éducatif, notamment de l'alimentation scolaire. Il s'agit : de l'administration centrale et des Partenaires Techniques et Financiers concernés par la thématique de l'étude.

→ Analyser les principales opportunités offertes par les PPP en faveur de la réduction de la pauvreté et des goulots d'étranglement au Bénin

Les données qualitatives à collecter ont contribué à l'analyse des forces, faiblesses et opportunités des types ou modalités de PPP. Cette analyse ont permis, à partir de ces éléments d'identifier le type de Partenariat Public Privé approprié pour le pays.

Pour ce faire, les informations nécessaires à l'analyse sont relatives au processus de gestion du PPP, aux opportunités offertes, aux contraintes qui limitent la réalisation du PPP.

→ Evaluer l'impact ex ante du PPP sur le montant des investissements et les délais de réalisations des ouvrages.

## **1.6 Collecte des données**

### **1.6.1 Champ de l'étude**

L'étude couvre la commune de Cotonou<sup>2</sup>. Les structures étatiques intervenant dans l'élaboration des politiques de développement au Bénin seront impliquées, de même que certaines structures privées qui seront enquêtées afin de recueillir des informations sur le Partenariat Public Privé au Bénin.

### **1.6.2 Méthode d'échantillonnage**

L'interview est réalisée à Cotonou et à Porto-Novo, auprès des acteurs et opérateurs du secteur privé, des Institutions de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers.

---

<sup>2</sup> Commune à statut particulier ou selon les informations de la DGID, plus de 80% des opérations économiques y sont concentrées.

### 1.6.3 Technique d'échantillonnage

Pour le tirage de l'échantillon, la technique dite de choix raisonné est utilisée pour identifier la zone de déroulement de l'enquête et celle du choix aléatoire pour connaître le nombre de sociétés privées et de Partenaire Technique que l'on va interviewer.

### 1.6.4 Tirage de l'échantillon

Vu la densité des activités économiques qui s'y déroulent et le nombre important d'opérateurs économiques qui s'y trouvent, Cotonou, la Capitale économique du Bénin est la seule ville qui a été sélectionnée dans le cadre de cette étude.

### 1.6.5 Taille de l'échantillon

Trois (3) groupes cibles ont été retenus pour cette enquête : les Institutions de l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers et les acteurs et opérateurs du secteur privé.

**Tableau 1 :** répartition des structures enquêtées

	Institutions de l'Etat	Partenaires Techniques et Financiers	Sociétés Privées
CPMP des Ministères (soit 27 responsables au total à interviewer à ce niveau)	–	GIZ – BM – UE – UNICEF - FMI (Fond Monétaire International) - Coopération Suisse - Coopération Danoise – USAID – PNUD – UNFPA – FED (Fond Européen de Développement)	TUNDE - CID SUPER DECOR SARL - CFAO Motors - Entreprises ADEOTI - La ROCHE - Africaine des Assurances – SANILI MOTORS – CAMIN - SDCAR BENIN - MAERSK Bénin SA - CAJAF COMON - AGRISATCH
Administration Publique Centrale	MEF (DGAE, DGID) - MDAEP (DGPD, INSAE, DGIF) - MERPMEDER - MS - MEMP - MESFTP - MESRS - Conseil Economique et Social (CES) - Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin (CCIB)		

Au total 62 structures ont été sélectionnées et dans chacune de ces structures, une personne a été interviewée dans chaque institution.

## **1.7 Organisation et durée de la collecte**

### **1.7.1 Organisation de la collecte**

Cette étude consiste à faire un état des lieux et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement.

Elle est conduite et réalisée à travers des opérations de collecte complexes et d'une multitude d'outils face à une contrainte budgétaire. Il convient donc, de mettre en place une stratégie optimale de collecte de données. L'efficacité et l'efficience sont donc de mise. Ainsi, l'étude couvre exclusivement le littoral, il est affecté à chaque superviseur qui a la charge de diriger une équipe composée de deux (02) contrôleurs et de six (06) agents enquêteurs. Ainsi, il est déployé sur le terrain 12 agents enquêteurs, 4 contrôleurs et 2 superviseurs. Ce personnel est dirigé par un coordonnateur des opérations de collecte de données.

La stratégie consiste à responsabiliser un agent enquêteur par zone d'enquête. Ce dernier collecte les données auprès des acteurs parties prenantes du PPP.

Pour ce qui est des données administratives relatives aux indicateurs de mesure relatifs au PPP, les personnes ressources et les cadres de l'OCS se rapprochent de la DPP/MICPME ou des Mairies, mais également de certaines entreprises privées pour l'interview sur la base de fiches conçues à cet effet.

### **1.7.2 Durée de la collecte**

La collecte et les interviews s'est déroulé en dix (10) jours y compris la restitution des résultats.

### **1.7.3 Formation des agents enquêteurs**

Avant la phase de terrain, les agents enquêteurs sont recrutés selon un profil bien déterminé (BAC+3 au moins) et formés pendant au moins deux journées. Cette formation est indispensable dans le but de permettre aux agents enquêteurs, d'appréhender la définition des différents concepts, les objectifs de l'étude et de se familiariser aux outils de collecte.

## **1.8 Traitement des données et évaluation de l'impact**

### **1.8.1 Données qualitatives d'enquête**

Il est question de :

- la réalisation du masque de saisie à l'aide d'Excel
- la codification par des agents recrutés à cet effet
- la saisie des données par des agents recrutés à cet effet dans le masque réalisé
- l'apurement
- transfert des données vers Word
- la mise en forme
- l'analyse de contenu

### **1.8.2 Données quantitatives d'enquête**

A ce niveau interviennent :

- la réalisation du masque de saisie à l'aide de CsPRO 5.0.1
- la codification par des agents recrutés à cet effet
- la saisie des données par des agents recrutés à cet effet dans le masque réalisé
- l'apurement
- le transfert des données vers SPSS et STATA (si possible)
- la tabulation
- l'analyse des résultats

### **1.8.3 Données quantitatives administratives**

Il s'agit de :

- la réalisation du masque de saisie à l'aide d'Excel
- la saisie des données par des agents recrutés à cet effet dans le masque réalisé
- l'apurement
- transfert des données vers SPSS et STATA (si possible)
- la tabulation
- l'analyse des résultats

#### **1.8.4 Rédaction du rapport de l'étude**

L'élaboration du rapport s'appuie sur la documentation existante et la collecte des données primaires sur le terrain. Les étapes suivantes ont été réalisées :

- l'adoption de la méthodologie proposée par l'équipe de rédaction ;
- l'élaboration du premier draft du rapport par l'équipe de rédaction ;
- l'examen du draft par un comité de lecture interne et externe à l'OCS ;
- la finalisation du projet de rapport par l'équipe de rédaction ;
- l'édition du rapport par l'OCS.

#### **1.8.5 Préparation du rapport et diffusion des résultats**

La dernière étape de l'enquête est la préparation du rapport et de sa publication. Un aspect important du rapport est la précision des données qui a permis aux utilisateurs d'avoir des données fiables.

## CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE ET SITUATION DEMOGRAPHIQUE AU BENIN

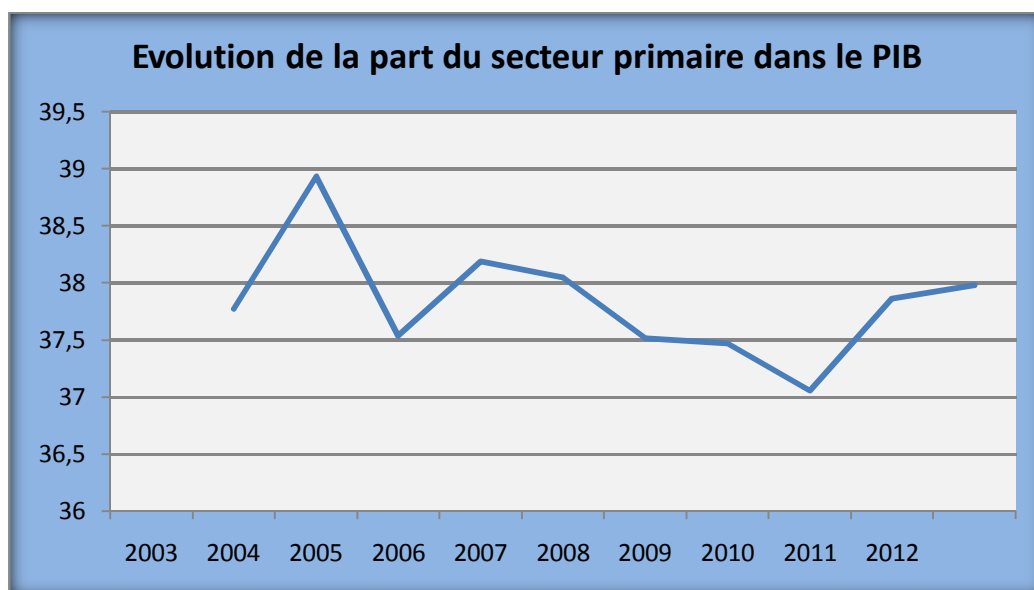
Améliorer les conditions de vie des populations fait partie des objectifs des différents programmes et projets initiés par le Gouvernement du Bénin et les différents autres acteurs de développement. Assurer les besoins en services sociaux de base reste et demeure une préoccupation nationale partagée à la fois dans le domaine économique et social. Ce chapitre se propose d'analyser les performances réalisées par le Bénin sur les plans économique que social sur la période 2003-2012.

### 2.1 Evolution de la situation économique

#### 2.1.1 Dans les différents secteurs d'activités

##### 2.1.1.1 Secteur Primaire (Agriculture)

L'économie béninoise dépend largement du secteur agricole. Elle emploie près de 60 % de la population active, qui s'adonne aux cultures vivrières et surtout à la principale culture d'exportation qu'est le coton. Le secteur agricole béninois se caractérise par une faible productivité due en particulier au manque d'infrastructures de maîtrise d'eau et de commercialisation, ainsi que de voies de desserte des zones de production. Ce déficit explique pour une grande part la faible résilience des paysans béninois face aux aléas climatiques.



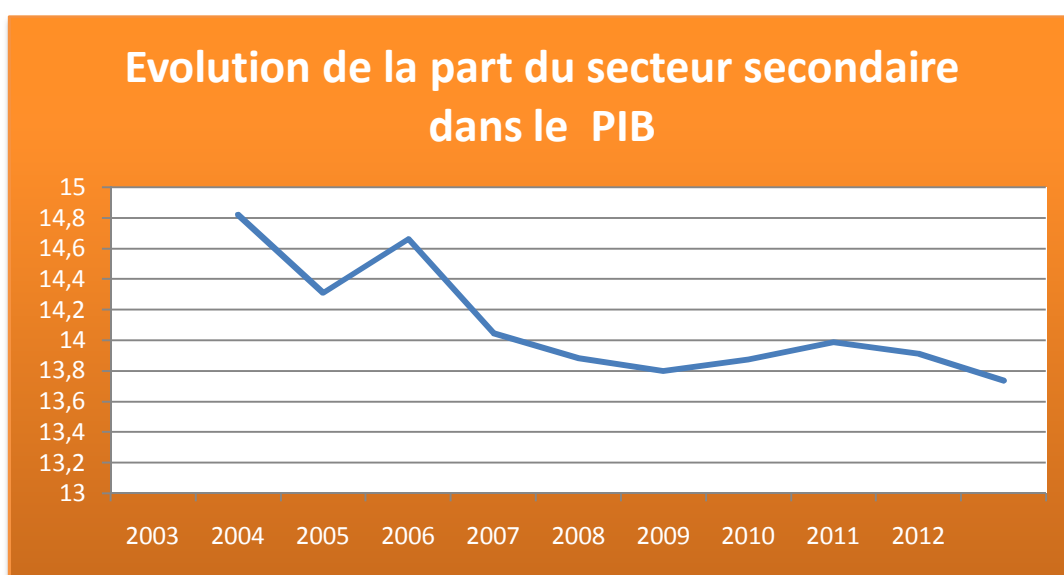
**Figure 1:** Evolution de la part du secteur primaire dans le PIB

**Source :** TaBEN/DGAE/MEF, 2013

La contribution relative du secteur a cru entre 2003 et 2004. Elle est passée de près de 37,77% à 38,93% affichant une hausse de 1 point de pourcentage environ. Mais cette valeur baissa en 2005 pour s'établir à 37,54%. Pour la période de 2006-2009 elle a été essentiellement erratique. A partir de 2010, on constate une reprise dans le secteur. Cette reprise est due entre autre à la fourniture d'intrants spécifiques pour la production vivrière l'assainissement de la filière coton et à l'amélioration des conditions de stockage et de la mécanisation agricole.

### 2.1.1.2 Secteur Secondaire

Le secteur secondaire béninois qui représente 14.07% du PIB et 10% des emplois est constitué des industries, des BTP et des sous secteur énergétiques. Ces industries jouent un rôle primordial dans le développement d'un pays à travers l'accumulation de la richesse nationale et de ce fait, contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté.



**Figure 2 : Evolution de la part du secteur secondaire dans le PIB**

**Source : TaBEN, DGAE/MEF, 2013**

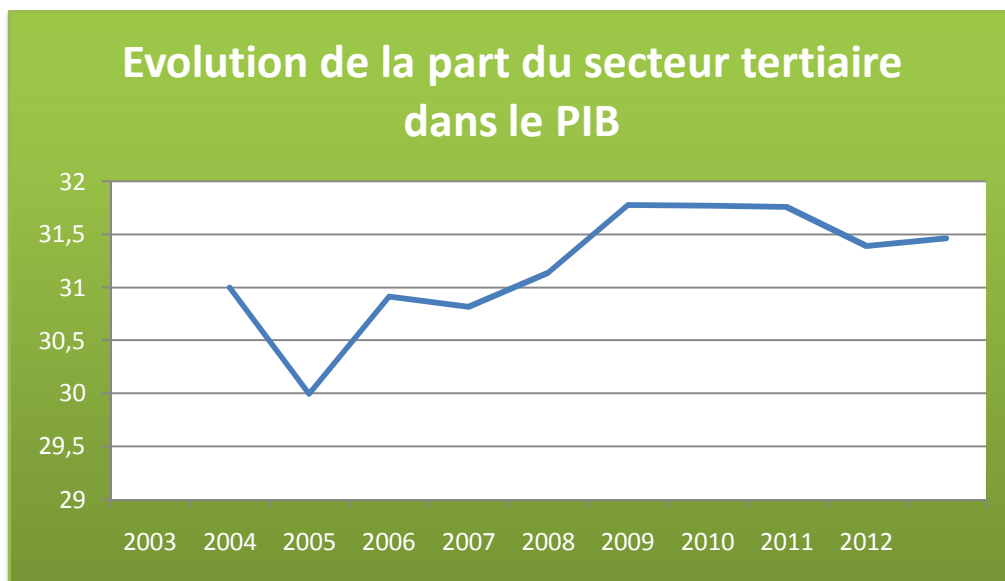
L'évolution de la contribution relative du secteur secondaire présente deux phases. Une première phase de baisse prenant en compte les périodes 2003-2004, 2006-2009 et 2011-2012 et la seconde phase de hausse couvrant les périodes 2004-2005 et 2009-2011.



Cette tendance montre que ce secteur est confronté à un certain nombre de problèmes qui constituent : l'inadaptation de l'environnement institutionnel, l'insuffisance des capacités entrepreneuriales et managériales, l'insuffisance d'investisseurs dans le secteur et le faible niveau d'exploitation et de valorisation des ressources locales. Il faudrait que le Gouvernement apporte des solutions à ces problèmes, ce qui permettrait notamment que les fortes potentialités en ressources minières du pays (or, calcaire, marbre, fer et phosphates) soient véritablement exploitées par le secteur privé formel.

### 2.1.1.3 Secteur Tertiaire

Le secteur tertiaire, en dehors des activités du port, est faiblement structuré avec une prédominance du secteur informel. Employant 40% de la population active, il ne génère pas assez de valeur ajoutée, étant dominé par le commerce et les services. Sa contribution au PIB s'est accrue faiblement en passant de 31 % en 2003 à 31,78% en 2008.



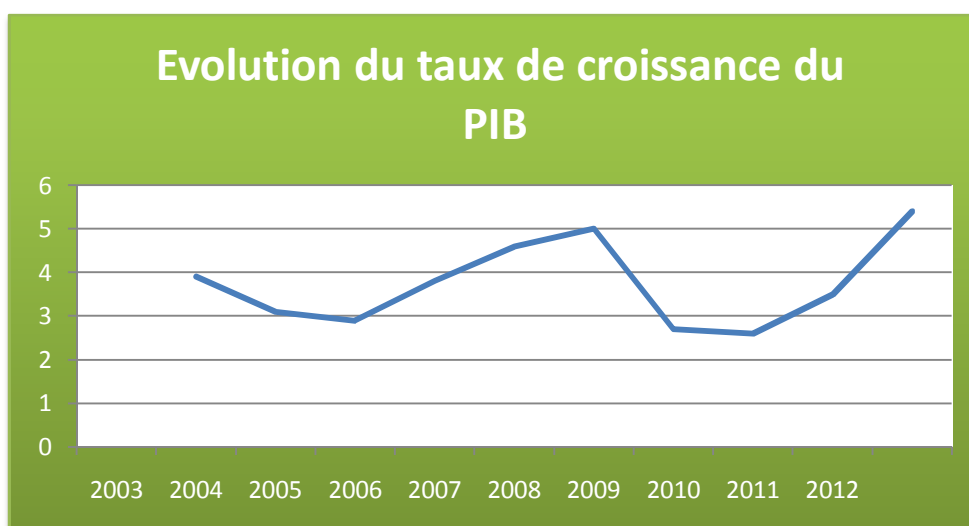
**Figure 3 : Evolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB**

**Source : TaBEN, DGAE/MEF, 2012**

Il est à noter que la crise financière et économique mondiale de 2008 a eu de graves répercussions sur les activités d'exportation et de réexportation ainsi que sur les recettes portuaires. Cette situation a fait baisser la contribution de ce secteur à la formation du PIB de 2009 à 2011. On remarque une hausse de la contribution du secteur tertiaire en 2012.

### 2.1.2. Evolution du taux de Croissance Economique de 2003 à 2011

L'activité économique béninoise semble repartie depuis 2011, après avoir été lourdement éprouvée en 2009 et 2010 sous l'effet conjugué de la baisse des exportations en 2009 suite à la crise économique mondiale et aux inondations qui ont frappé le pays. Le taux de croissance de l'économie réelle est ainsi passé de 2.6 % en 2010 à 3.5 % en 2011, puis à 5,4 % en 2012. Le redressement de la croissance est le fruit des efforts combinés de relance de l'agriculture et de remise en état des infrastructures après les inondations de 2010. Le Bénin a en outre bénéficié d'une bonne pluviométrie. Ces éléments positifs pour la croissance ont été partiellement atténués par l'impact de la forte augmentation du prix de l'essence de contrebande dite « kpayo », en janvier 2012.

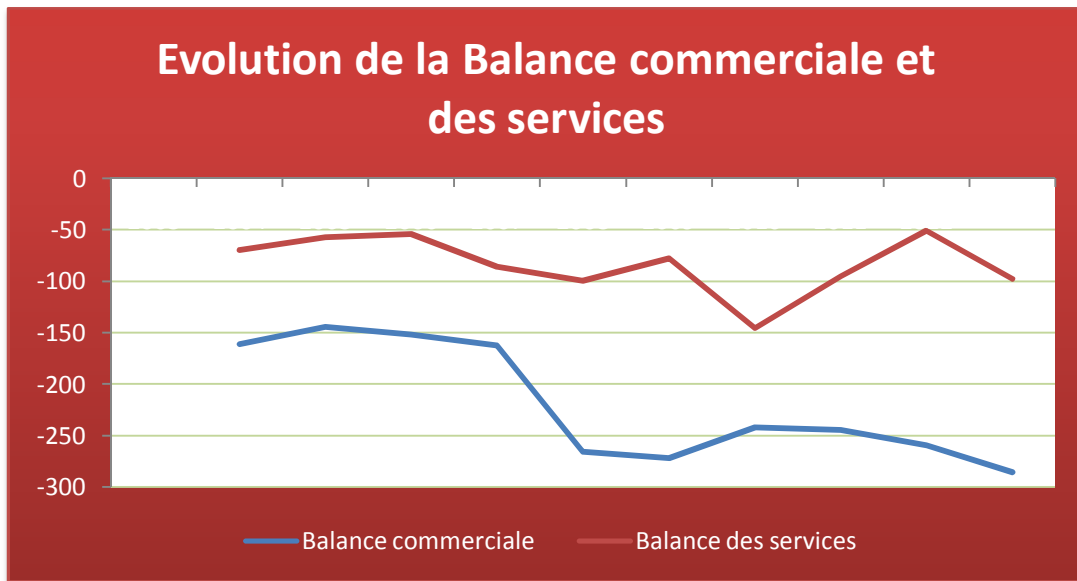


**Figure 4 : Evolution du taux de croissance du PIB**

**Source :** TaBEN/DGAE/MEF, 2012

### 2.1.3. Commerce extérieur et balance des paiements

La balance commerciale et la balance des services du Bénin sont structurellement déficitaires. On remarque un déficit plus accru au niveau de la balance commerciale qu'au niveau de la balance des services. La balance commerciale est passée de 161,5 milliards de francs CFA en 2003 à plus de 285,6 milliards de francs CFA en 2012. Quant à la balance des services, elle est passée de 69,6 milliards en 2003 à près de 97,7 milliards en 2012. Ces résultats montrent à quel point le Bénin est dépendant de l'extérieur et dispose d'une capacité de production de biens et services très faible.

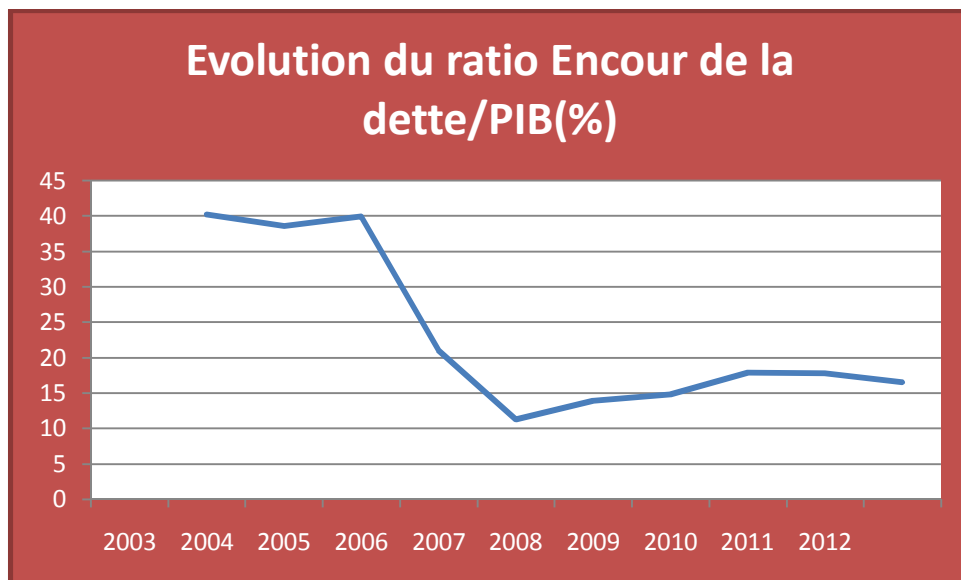


**Figure 5 : Evolution de la balance commerciale et des services de 2003 à 2012**

Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2012

### 2.1.4 Finances publiques et dette publique

L'encours de la dette extérieure est passé de 40,3 % du PIB en 2003 à 16,59% en 2012.



**Figure 6: Evolution du ratio encours de la dette/PIB**

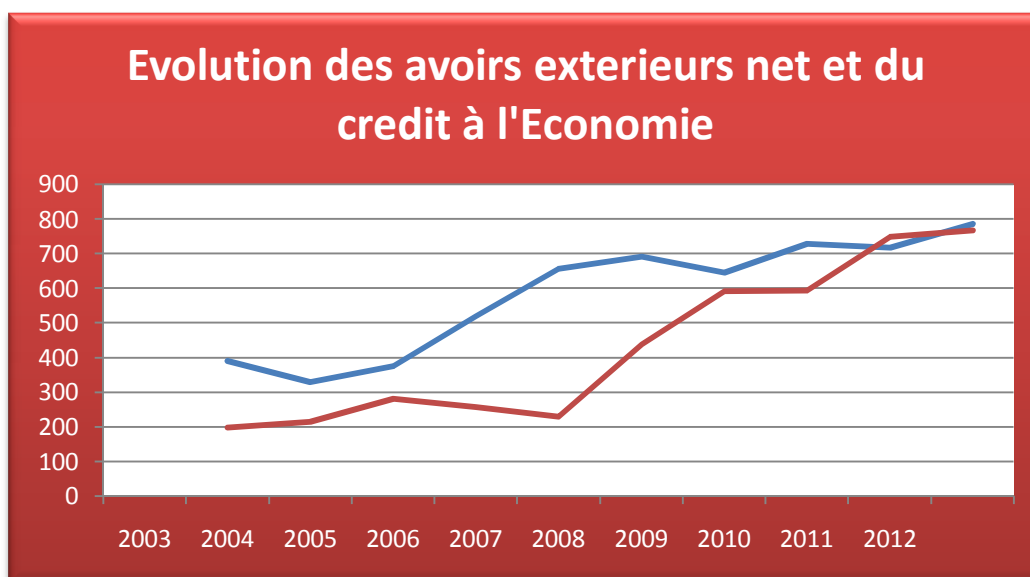
Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2012

Cette situation s'explique par le fait que le Bénin bénéficie depuis 2003 de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et depuis 2006 de l'initiative d'allègement de la

dette multilatérale. Toutefois il est à noter une reprise de l'augmentation de l'encours depuis 2011. Cet encours a connu une baisse générale entre 2003 et 2012.

### 2.1.5. Situation monétaire

La situation monétaire du Bénin s'est améliorée de 2003-2012 suite à l'augmentation de la masse monétaire à travers les avoirs monétaires. Cette augmentation résulte d'un renforcement des avoirs extérieurs nets et de crédits de plus en plus importants accordés au Gouvernement et au secteur privé. De 2003 à 2008, les crédits fournis à l'économie béninoise sont restés inférieurs aux avoirs extérieurs du pays. Une hausse plus remarquable des crédits à l'économie a été enregistrée à partir de 2009, à cause des créances bancaires contractées par les entreprises d'importation de produits pétroliers et alimentaires, ainsi que par les entreprises de BTP (Bâtiment et Travaux Publics), dans le cadre de l'exécution de projets d'investissements publics lancés pendant cette période.



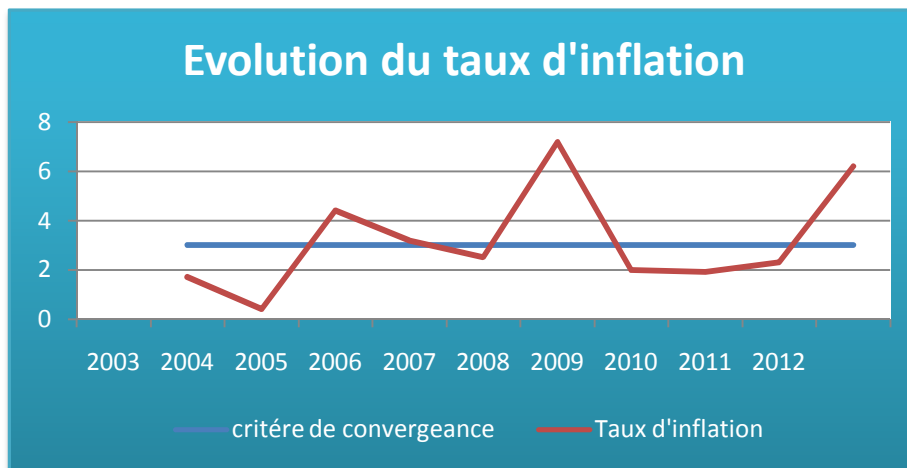
**Figure 7: Evolution des avoirs extérieurs net et du crédit à l'économie**

**Source :** TaBEN/DGAE/MEF, 2012

### 2.1.6. Taux d'inflation

Le taux d'inflation au cours de ces dernières années a connu une évolution erratique comme l'indique la figure ci-dessous. Ce taux est resté globalement inférieur à la norme communautaire de 3% sauf en 2005 et 2008.

Le taux d'inflation au cours de ces dernières années a connu une évolution assez instable. La norme communautaire du taux d'inflation étant de 3%, celui du Bénin est resté largement en dessous de cette norme entre 2003 et 2012 mettant ainsi l'économie à l'abri des hausses des prix. L'année 2008 a connu un taux d'inflation particulièrement élevé (7,2%) à cause de la crise monétaire internationale qui a frappé presque toutes les économies du monde.



**Figure 8 : Evolution du taux d'inflation**

**Source : TaBEN/DGAE/MEF, 2012**

Les mesures prises par le gouvernement pour juguler la crise ont permis de revenir à un taux de 1,9% en 2009. Malgré l'aggravation d'environ 1 point du taux d'inflation (2,5%) enregistré en 2010, il est resté inférieur à 3%.

En 2011 il est a noté une reprise de la croissance économique. Celle-ci s'est établit à 3,5% contre 2,6% en 2010. Cette amélioration est, entre autres, due principalement à la reprise de la production agricole. Cependant, l'indice de la pauvreté monétaire s'est établi en hausse, passant de 35,2% en 2010 à 36,2% en 2011. Afin de faire face aux défis liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement des populations, il convient de

poursuivre la mise en œuvre des réformes engagées pour une mobilisation plus accrue des recettes publiques.

## **2.2 Profil Social : éducation, santé, eau potable et environnement**

Pour mieux apprécier le profil social national, il serait utile d'analyser les performances des secteurs clés tels que, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et l'environnement.

### **2.2.1 Education**

Trois niveaux d'enseignement constituent le système éducatif béninois : (i) l'enseignement maternel et primaire, (ii) l'enseignement secondaire général et technique et (iii) l'enseignement supérieur.

- Au niveau des enseignements Maternel et Primaire

Les interventions de ces dernières années ont permis de régler de façon considérable la question d'accès.

Ainsi on note une progression du taux brut de scolarisation dans le primaire (Ce taux est passé de 110,6% en 2010 à 111,5% en 2011 et à 119,72% en 2012) même si beaucoup reste à faire pour certaines populations défavorisées, notamment les enfants des populations nomades, les handicapés, les talibés, etc.

En ce qui concerne le taux brut de fréquentation scolaire pour le primaire on constate qu'il est estimé à 97% (2011-2012) pour l'ensemble du Bénin. Selon le sexe, on constate que le taux brut pour les garçons (100%) est supérieur à celui des filles (94%).

La nouvelle politique de l'Etat en matière de scolarisation des filles et l'action conjuguée des organisations non gouvernementales intervenant dans le secteur ont permis d'obtenir des résultats positifs au niveau de l'instruction. En effet, la proportion des personnes sans instruction était de 63% pour les femmes et de 40% pour les hommes à l'EDSB-II en 2001. A l'EDSB-III de 2006, ces proportions étaient de 58% pour les femmes et de 37% pour les hommes. On note que la proportion de femmes non instruites a diminué considérablement.

Néanmoins le problème de l'achèvement du cycle primaire reste encore préoccupant, elle-même liée au faible taux de rétention et de redoublement du système (abandon, redoublement).

#### **- Au niveau de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle**

Le taux de transition entre le primaire et le secondaire s'élève à 79% en 2009. La situation est beaucoup plus inquiétante chez les filles du fait du faible taux de rétention, moins de 45%. Malgré les efforts de reversement des enseignants contractuels locaux en agents contractuels de l'Etat, le taux de couverture des heures d'enseignement est de 44% en 2009. Le taux de réussite au BEPC peine à dépasser 50% et celui au BAC est resté en deçà de 40%, entre autres en raison de la détérioration des conditions d'enseignement, particulièrement en ce qui concerne le personnel enseignant. Les enseignants vacataires non formés, recrutés et reversés constituent la majorité du corps enseignant au niveau de cet ordre d'enseignement.

Le taux brut de fréquentation scolaire pour le niveau secondaire atteint 63%. Selon le milieu de résidence, cet indicateur varie de 79% en milieu urbain à 51% en milieu rural. Quel que soit le milieu, le taux brut de fréquentation du niveau secondaire est plus élevé pour les garçons que pour les filles.

#### **- Enseignement supérieur**

Il n'existe pas actuellement à proprement parler un système d'information pouvant permettre de mettre en exergue l'accès des jeunes béninois à l'enseignement supérieur. Les données disponibles ont plutôt trait aux capacités du pays à offrir cet enseignement. En effet, les facultés classiques accueillent aujourd'hui plus de 80% des effectifs des étudiants, ce qui atteste de leur prépondérance sur les établissements professionnels. Le fort taux de croissance des effectifs d'étudiants dans les universités nationales fait également apparaître une grande disparité entre les filles et les garçons, reflet de celle observée dans les autres ordres d'enseignement. Cette croissance en effectifs d'étudiants s'accompagne d'une dégradation des conditions d'encadrement : d'un enseignant pour 43 étudiants en 2001-2002, on est passé à un enseignant pour 56 étudiants en 2006-2007 et un pour 51 étudiants en 2008. Ces conditions difficiles d'encadrement et d'enseignement ont atteint des limites

graves dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du système LMD (Licence-Master-Doctorat). L'évolution générale de l'enseignement supérieur est caractérisée par une croissance rapide des effectifs.

#### **- Au niveau de l'alphabétisation**

Par rapport à l'EDSB-III de 2006, on constate que la proportion de femmes alphabétisées est passée de 28% à 35% (2011-2012) alors que chez les hommes, cette proportion a varié de 57% à 61%. On note, par ailleurs, que le taux d'alphabétisation des femmes est plus élevé dans les jeunes générations que dans les anciennes (66% à 15-19 ans contre 23% chez les 35 ans au plus).

#### **2.2.2-Santé**

La santé et la nutrition constituent des domaines prioritaires, aussi bien dans les politiques générales de développement que dans les stratégies de réduction de la pauvreté au Bénin. Le droit des populations à la santé peut être considéré comme réalisé avec la jouissance d'une bonne santé physique, mentale et morale. A contrario, la non réalisation de ce droit se manifeste essentiellement par la morbidité et la mortalité. Au Bénin, la situation de la santé des populations se traduit par une forte morbidité induite par plusieurs facteurs et une mortalité élevée notamment chez les femmes, les nouveau-nés et les enfants de moins de 5 ans.

Plusieurs réformes ont été engagées par le Gouvernement pour améliorer le secteur. Les principales actions ont porté sur le lancement du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU), le renforcement des infrastructures sanitaires et la gratuité de la prise en charge du paludisme chez la femme enceinte et les enfants de moins de 5 ans.

Ces différentes actions ont permis d'améliorer les indicateurs du secteur.

Ainsi, en 2011-2012 la proportion de femme ayant accouché en établissement de santé a augmenté, passant de 76% en 2001 à 78% en 2006 et à 87% en 2011-2012.

#### **2.2.3 Accès équitable et durable à l'eau potable**

Dans ce domaine, la situation au niveau national est marquée par une constante évolution.



Selon les résultats de l'EMICoV 2011-2012, dans l'ensemble 48% des ménages disposent d'eau salubre. Cette proportion a légèrement augmenté par rapport à l'EDSB-III de 2006 où elle était de 44%, variant de 65% en milieu urbain à 35% en milieu rural. Les proportions des ménages utilisant de l'eau de forages, quel que soit le milieu de résidence, ont connu une certaine amélioration en l'espace de cinq ans. En effet, en 2006, 20% des ménages ruraux et 7% des ménages urbains consommaient de l'eau provenant de ce type d'approvisionnement contre respectivement 26% et 16% en 2011-2012. En outre, les puits creusés protégés constituent également une source d'approvisionnement non négligeable puisque 10% des ménages en milieu rural et 8% en milieu urbain consomment de l'eau provenant de puits protégés. Mais malgré ces améliorations, on constate qu'il y a certains ménage qui utilisent toujours l'eau provenant de puits non protégé même si la tendance est à la baisse (15% en 2011-2012 contre 20% en 2006). Soulignons aussi que 4% des ménages continuent d'utiliser l'eau de surface (rivières, barrages et canaux d'irrigation) comme eau de boisson. Cette proportion était de 9% à l'EDSB-III 2006.

#### **2.2.4 Accès à l'assainissement de base**

Dans le domaine de l'hygiène et assainissement de base, il a eu un peu d'amélioration. Au nombre des ménages dans lesquels l'endroit où se laver les mains a pu être observé, 45% ne disposaient ni de savon, ni d'eau, ni d'un quelconque produit nettoyant. Ce nombre est plus faible en milieu urbain (34%); à Cotonou (25%) et dans les ménages du quintile le plus élevé (19%) qu'ailleurs. Mais elle atteint 77% et 72% dans les départements de l'Atacora et du Couffo. En ce qui concerne, le savon et l'eau, au nombre des ménages observés, 30% disposaient de savon et d'eau; seulement 1% disposait d'eau et d'un produit nettoyant autre que le savon 23% disposaient d'eau seulement. Selon le milieu de résidence on constate plus la présence d'eau et de savon dans les milieux urbains (40%) particulièrement à Cotonou (53%). A l'opposé c'est dans les départements du Zou (9%) de la Donga (6%), du Couffo (5%) de l'Atacora (4%) et de l'Alibori (3%) que l'on observe les plus faibles taux.

En effet, au Bénin 15% de la population disposent de toilettes améliorées et non partagées, considérées comme adéquates. Une assez grande disparité est notée tant entre milieu de résidence (rural/ urbain) qu'entre départements et communes. Cette proportion est cinq fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (28% contre 5%). Les deux

tiers des ménages n'ont accès qu'à des toilettes non améliorées (66%) et dans 54% des cas, des ménages ne disposent d'aucun type de toilette. Dans ce milieu la situation est la plus critique ; 88% des ménages n'utilisent pas de toilettes améliorées et 77% ne disposent d'aucun type de toilette .Par comparaison, en milieu urbain, ces proportions sont respectivement de 40% et 25%.

### **2.2.5 Environnement**

Le droit à un environnement sain est l'un des droits de l'Homme auquel la République du Bénin a souscrit. Cette préoccupation a été prise en compte dans la Constitution du Bénin qui stipule que «Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le droit de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ». Ainsi chaque année, des actions sont menées dans le but de gérer rationnellement et durablement l'environnement.

En 2011, la proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets est de 33,7% contre 32% en 2010 et un objectif de 35%. La prise de conscience sur la nécessité de bien gérer les déchets et les dangers que représente une mauvaise gestion de ces derniers, s'est renforcée sans atteindre les prévisions, compte tenu de la réticence, le manque de civisme de certaines populations, le rapport à l'espace public et le recours à la facilité qui génère la création des dépotoirs sauvages.

La superficie reboisée dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles a chuté à 4096,2 ha en 2011 contre 6 545,7 ha en 2010 alors que la cible est de 6873 ha. Cette contre-performance est due à des difficultés liées à l'adoption de la méthode de reboisement en plein au lieu de l'enrichissement qui réduit considérablement les espaces, à l'absence de main d'œuvre locale et à l'insuffisance d'entretien des plants mis en terre par défaut de moyens financiers. Les coupes sombres qui ont été faites pendant plusieurs années ont détruit de vastes massifs forestiers qui vont nécessiter de très grands efforts de reboisement et des années d'attentes avant de retrouver un couvert végétal satisfaisant.

## CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DU PPP AU BENIN

---

Il s'agit à ce niveau de présenter dans une première partie les différents cadres de promotion du Partenariat Public-Privé et dans une deuxième partie, nous passerons en revue quelques cas de PPP déjà exécutés ou en cours d'exécution

### **3.1 Cadre de promotion du partenariat public privé**

Bien qu'il n'existe pas actuellement (2014), un cadre réglementaire ou légal instaurant le Partenariat Public-Privé, certains dispositifs ont néanmoins été prévus et mis en œuvre pour l'opérationnalisation des PPP.

#### **3.1.1 Le cadre réglementaire de promotion du PPP**

Certaines lois ou dispositions légales mises en place depuis 1990, permettent tacitement la promotion du PPP.

##### **3.1.1.1 La loi sur la dénationalisation des entreprises publiques**

Dans sa volonté de mettre le secteur privé au cœur de l'animation de la vie économique, l'Etat béninois a pris la résolution de privatiser des entreprises publiques. Ces privatisations démarrées depuis 1989, sont encadrées par la loi n° 92-023 du 06 août 1992 portant détermination des principes fondamentaux des dénationalisations et des transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé.

##### **3.1.1.2 Le code minier**

Le code minier régi par la loi n° 2006-17 du 17 octobre 2006 portant code minier et fiscalité minière prévoit des avantages essentiellement fiscaux aux entreprises désireuses d'investir dans l'industrie d'exploitation minière et géologique. Une convention est signée à cet effet entre l'Etat et les entreprises agréés.

##### **3.1.1.3 La loi sur la Zone Franche Industrielle (ZFI)**

Dans le but d'encourager l'implantation de nombreuses unités industrielles créatrices d'emplois et de valeurs ajoutées pour l'économie du Benin, la loi n°2005-16 du 08 septembre 2005 portant régime général de la zone franche industrielle en République du

Benin a été adoptée. Des sites sont aménagés et repartis sur le territoire national pour accueillir les différentes entreprises industrielles désireuses de s'y installer. La Zone Franche Industrielle offre de nombreux avantages fiscaux de divers ordres et la possibilité aux promoteurs d'utiliser leur propre réseau de télécommunication, de produire de l'énergie pour leur consommation exclusive et d'avoir des comptes en devises.

#### **3.1.1.4 Cadre institutionnel de promotion du PPP**

Ce cadre est constitué des organes publics et semi-publics qui appuient les entreprises dans l'accomplissement de leurs affaires. Ce sont des structures qui offrent aux entreprises des services dans les domaines de la formation, l'assistance, l'orientation, des conseils et de la recherche de financement et de partenaires.

#### **3.1.1.5 Le Centre de Promotion des Investissements (CPI)**

C'est un centre sous tutelle du MDAEP créé par décret n°98-298 du 20 juillet 1998. Il a pour attribution de favoriser le développement et la promotion des investissements au Benin. Il a aussi la charge d'instruire les demandes d'agrément au code des investissements et de suivre la réalisation des projets. Les investisseurs sont assistés par ce centre dans la recherche de partenaires.

#### **3.1.1.6 Le Conseil Présidentiel des Investissements**

Créé par le décret n°229-2006 du 27 juin 2006, le CPI est chargé d'organiser la réflexion et la formulation des propositions et recommandations sur les questions liées à l'investissement au Benin. Il œuvre ou travaille donc pour améliorer le dialogue secteur public-secteur privé et pour lever les obstacles reculant l'investissement privé au Benin.

#### **3.1.1.7 Cadre réglementaire et institutionnel de promotion du ppp au Benin**

Dans le prolongement des réformes engagées par le Bénin depuis 2006 visant à améliorer le climat des affaires et à relancer l'économie par les investissements, le Gouvernement a décidé de promouvoir les partenariats public-privé (PPP) en mettant en place un cadre réglementaire et institutionnel. La mise en place de ce nouveau cadre vise notamment à appuyer le public dans une démarche structurée pour une réalisation de projets prioritaires et offrant le meilleur rapport qualité/prix ; à ériger un mécanisme de contrôle permanent de passation et d'exécution du PPP et à favoriser l'adhésion de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Cette démarche inspirée des pratiques internationales intègre les objectifs stratégiques de développement et les exigences des recommandations communautaires (Directives UEMOA).

Le cadre réglementaire et institutionnel présente les principales caractéristiques suivantes :

- l'option a été de retenir les terminologies francophones telles qu'elles figurent déjà dans les directives UEMOA (pour ce qui concerne la famille concessive des PPP) et non les terminologies anglo-saxonnes (BOT, BOO, BOOT) qui recouvrent les deux grandes familles de partenariat public-privé que sont les concessions et assimilées et le contrat de partenariat ;
- s'agissant du champ d'application, aucune limitation n'a été faite. Tous les secteurs d'activité référencés aux orientations stratégiques de développement et retenus par la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté peuvent faire l'objet de partenariats public-privé.

Une cellule d'appui aux PPP (CAPPP), organisme expert sera mise en place et rattachée à la Présidence de la République afin de lui donner l'assise et l'autonomie nécessaires à l'accomplissement de sa mission d'appui aux personnes publiques.

Les organes en charge du contrôle et de la régulation des procédures de passation sont ceux prévus par les textes communautaires (UEMOA) sur les délégations de service public.

Sur les principes, l'origine, la préparation, et les procédures de passation des PPP, toutes les exigences liées à la transparence, à la bonne gouvernance et à l'éthique sont réaffirmées.

Les projets pouvant être menés en PPP sont soit issus d'un catalogue de projets, soit hors catalogue, ou soit encore d'une offre spontanée.

Quelle que soit l'origine des projets, y compris ceux issus des offres spontanées, les personnes concernées doivent avec le concours de la Cellule d'Appui aux PPP, vérifier

leur rentabilité économique, financière et sociale, leur capacité à fournir une contribution majeure au développement local et national, leur faisabilité à travers une étude socio-économique et une étude de faisabilité.

De plus, pour les PPP à paiement majoritairement public (le contrat de partenariat), une étude de soutenabilité budgétaire est exigée, à l'effet de s'assurer de la capacité des personnes publiques à honorer leur engagement sur le long terme.

S'agissant des procédures d'attribution, il est fait application des procédures de passation de la directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédure de passation des délégations de services.

La personne publique pourra selon les cas, recourir à l'appel d'offres ouvert en une étape ou à l'appel d'offres ouvert en deux étapes, cette dernière procédure correspondant à la procédure européenne du dialogue compétitif. Quel que soit l'appel d'offres ouvert, en une ou deux étapes, il est précédé d'une pré-qualification des opérateurs.

Le principe d'une mise au point / négociation du contrat avec l'attributaire pressenti ayant remis l'offres économiquement la plus avantageuse est retenu.

Enfin, des clauses contractuelles obligatoires sont prévues telles que des clauses organisant les droits et obligations des parties (droit à l'équilibre du contrat pour le partenaire privé, contrôle par la personne publique des obligations de performance assignées au partenaire).

Ce cadre réglementaire et institutionnel s'inscrit dans une dynamique conduisant à moyen terme à sa codification dans un futur code de la commande publique, l'occasion pour le Bénin, si une directive PPP devait être adoptée au niveau de la sous-région ou de la région, de procéder le cas échéant à des ajustements.

### **3.2. Quelques cas de PPP mis en œuvre au Bénin**

Le Bénin à l'instar de certains pays africains, a préféré en l'absence d'un cadre légal, expérimenter le PPP dans certains domaines. Ainsi, certains secteurs ou domaines

identifiés nécessitent le PPP pour leurs développements. Au nombre de ces expériences, nous pouvons retenir les exemples ci-dessous.

### **3.2.1 Secteur de l'énergie**

Au niveau de la SBEE, des réformes liées aux services de branchement et de pose de compteurs aux abonnés à confier à des entreprises privées pour réduire les délais de branchement et celle concernant le système de facturation pour son affaiblissement sont actuellement en cours d'exécution. Ces réformes permettront au Benin d'assurer sa dépendance en matière de l'énergie tout en améliorant certainement la quantité, la qualité et le coût de l'énergie fournies aux entreprises.

### **3.2.2 Le secteur des TIC**

Dans ce secteur, on dénote comme cas de PPP, l'ouverture du capital social de BENIN TELECOM S.A, l'association des opérateurs privés dans la fourniture de la connexion internet. Après, a suivi, la libéralisation du capital social de LIBERCOM en 2014.

### **3.2.3 La filière "crevette"**

La filière "crevettes " a été bâtie autour de l'objectif d'exporter des crevettes du Benin dans l'espace de l'UE par l'Etat. Pour atteindre cet objectif l'Etat a fait appel a des investisseurs privés notamment pour l'installation d'une usine de traitement des crevettes (CRUSTAMER) et mis en place des conditions appropriées de facilitation. Mais après quelques années de mise en œuvre, ce partenariat a connu des difficultés d'acceptation du produit dans l'espace UE et les exportations vers cette direction ont été provisoirement suspendues par le Benin. L'Etat a alors entrepris de mettre en place un laboratoire central d'analyse des produits à l'exportation. Le processus de construction de ce laboratoire et de sa mise en service est très avancés.

### **3.2.4 Approvisionnement en intrants agricoles : la centrale d'achat des intrants (CAI)**

La CAI, ex CAGIA est un modèle de gestion des intrants comme maillon de promotion des filières agricoles au Benin. Ce modèle de PPP est structuré en deux points avec une dérogation spéciale. La CAI se charge de l'acquisition, et de l'importation des intrants au

Bénin; les privés distributeurs se chargent de la distribution et de la mise en place des intrants au niveau des Organisations de Producteurs.

### **3.2.5 La SODECO sa, un exemple de PPP institutionnalisé**

De la structuration des familles des acteurs clés en association et la création d'une faïtière administrative (AIC) et de la décision qui assure l'arbitrage et la gestion de la filière, le coton a été témoin de nombreuses formes de PPP. Celui qui a conduit à la création le 17 novembre 2008 de la SODECO est digne de description. La Société de Développement du Coton, dans son modèle couple aussi bien l'ouverture de capital d'une entité publique au privé que la création d'une nouvelle entité. En effet, la fonction d'égrenage détenue majoritairement par la société d'Etat, la SONAPRA a été complètement cédée à une nouvelle structure qui réunit les privés et le public. L'outil industriel de la SONAPRA a été évalué et cédé par l'Etat pour créer une nouvelle société. La SODECO est une société de gestion privée, de capital social de 35 milliards de CFA reparté comme suit : Etat (49%), ONS (0,1%), SDI (0,1%), autres sociétés de participation (50,8%). La part de l'Etat est détenue par le Gouvernement, le personnel et les collectivités locales. A part le partage du financement dans ce PPP, les responsabilités sont aussi partagées entre les partenaires. Ainsi le partenaire public nomme le Directeur Général qui est responsable devant le Conseil d'Administration de la gestion de l'entreprise tandis que le Conseil d'Administration, organe de décision de l'entreprise, est dirigé par un privé. Elle prend également sa part dans la participation au financement des fonctions critiques et régaliennes de l'Etat dans la filière. En effet, elle assure sa part dans le financement du Projet d'Appui à la Restructuration de la Filière Coton au Bénin (PARFC-B), qui est un autre exemple de PPP où l'Etat finance la promotion et la restructuration de la filière coton pour 5,6 milliards de CFA en coopération avec le privé qui apporte 3 milliards de F CFA.

### **3.2.6 Projet de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA)**

Le PPMA développe des formes de collaboration avec les fournisseurs de matériel agricole tant à l'extérieur qu'au Bénin. Il s'agit surtout de commandes (marchés publics) pour lesquelles la concurrence est ouverte sur la base de Termes de Référence que les fournisseurs sont tenus de respecter. Certaines structures comme la COBEMAG a



Parakou et l'APROMA à Bohicon ont été retenues par le PPMA pour la fourniture d'équipements agricoles tels que les égreneurs ; les décortiqueuses, etc. Ces équipements sont ensuite revendus aux producteurs qui en ont les moyens. Pour les matériels agricoles obtenus de l'extérieur, ils sont donnés aux producteurs selon des clés de répartition définies par le Gouvernement.

## CHAPITRE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE AU BENIN

---

### 4.1 Les PPP au Bénin: une analyse économique de la source de l'efficacité

Le Bénin bien qu'étant en retard en matière de prise de loi dans le cadre du PPP doit chercher des solutions visant à proposer un cadre institutionnel et réglementaire global qui n'existe pas encore mais dont l'objectif devrait permettre de préciser les forces, les conditions d'efficacité et, par voire, de fait les mesures appropriées pour un développement harmonieux des PPP. En effet, le but de l'Etat et ou des Collectivités locales est d'optimiser les ressources mais de trouver des programmes visant à maximiser les bénéfices socio économiques que la Nation pourrait en tirer. Il est inévitable que le transfert du public vers le privé de la mise en place des investissements et de la fourniture du service avec une puissance publique gardienne de leur efficacité génère des bénéfices microéconomiques qui justifient alors le développement des PPP.

L'efficacité productive des PPP ne peut s'apprécier qu'en comparaison à d'autres modes de gestion. Ainsi, si la puissance publique ne désire pas mettre en place des PPP, les choix s'offrant à elles reviennent soit à passer par les marchés publics pour la mise en place des infrastructures nécessaires à la fourniture du service puis, soit à opérer en gestion publique directe le service, soit à fournir le service avec un prestataire privé (contrat de prestation de service). Ce sont ces deux modes de gestion, alternatifs aux PPP qui servent de points de référence pour apprécier leur efficacité.

#### 4.1.1 Gestion publique directe versus PPP

Dans cette perspective, la gestion publique vise à mettre à l'écart les entreprises privées. Ainsi l'efficacité de la gestion directe et des PPP vise alors à confronter les avantages du privé par rapport aux solutions publiques. Quatre grands types d'arguments justifient le recours aux opérateurs : il s'agit notamment du différentiel de compétence, de la spécialisation, de l'existence de l'économie d'échelle au niveau des opérateurs privés et de l'effet incitatif sur le marché.

- **Différentiel de compétence** : les privés qui travaillent régulièrement sur les projets au niveau public acquiert des expériences que l'administration publique

ne pourrait avoir. Ces compétences constituent à coût sûr un gain productif en terme d'efficacité dont l'Etat bénéficie pour faire face de manière efficace à ses activités ;

- **Spécialisation** : les entreprises se spécialisent pour la plupart dans les domaines pour lesquels l'administration manque de certains moyens de compétences, ce qui pourrait agir sur l'efficacité et remettre en cause les actions de l'administration publique ;
- **Economie d'échelle** : la multiplicité des contrats alloués aux entreprises privées permet de réduire les coûts unitaires obtenus par l'entreprise lorsqu'elles accroissent leur niveau de production, créant ainsi des économies d'échelles très bénéfiques pour le public comme pour le privé ; c'est le cas des marchés à achats groupés réalisés dans certains ministères au Bénin ;
- **Effet incitatif du marché** : les fonctionnaires des entreprises privées sont plus incités à bien réaliser les services qui leur sont confiés que ceux de l'Etat ou des Collectivités Locales. Ceux du secteur privé savent que leur contrat risque de ne pas être renouvelés s'ils commettent des fautes visant à mettre en péril le développement de leurs entreprises, alors que ceux du public se réfugient derrière les textes et mouvements sociaux. Ces cas s'observent généralement aussi au Bénin.

#### 4.1. 2 Marché public versus PPP

Si les arguments précédents peuvent être avancés pour justifier le recours au privé, ils ne peuvent en aucun cas servir d'arguments pour justifier le recours aux PPP plutôt qu'aux marchés publics. En effet, il est utile de rappeler que la source de l'efficacité des PPP, ou de leur inefficacité, ne peut résider dans le fait que des opérateurs privés "entrent" dans le jeu et soient plus ou moins efficaces que les entreprises publiques. Cet argument ne tient pas quand on cherche à comparer l'efficacité des PPP avec des solutions plus traditionnelles, comme la passation de marchés publics, car la puissance publique s'appuie sur les opérateurs privés pour construire, maintenir et fournir le service public dans tous les cas.

### 4.1.3 Gestion patrimoniale et performance des réseaux : le cas de l'eau dans les communes de Ouinhi-Zagnando et zakpota

En matière d'eau potable, les résultats des performances sur les réseaux montrent un avantage aux services en délégation que ceux en régie sur lesquels on constate des taux de pertes en moyenne en eau de 45% contre 56% pour le même type de service en régie sur la période 2009-2011 (Résultats SILP eau, Enquête de terrain RAMES/CRP, Résultats des évaluations des PDC et revues documentaires).

**Tableau 2** : Pourcentage des pertes moyennes sur le réseau

Perte moyennes sur le réseau en %	Régie (ouvrages SILP)	Délégation de Services Publics (ouvrages SILP)	Régie (ouvrages non SILP)	Délégation de service publique (ouvrage non SILP)
2009	42%	25%	56%	45%
2010	53%	26%	65%	38%
2011	25%	18%	66%	30%

**Source** : Enquête OCS et calcul des auteurs

## 4.2. Quelques retours d'expériences au Bénin

Plusieurs expériences de PPP ont été observées dans divers domaines et mettent en effet des résultats que nous avons repérés précédemment. Mais quels en sont les impacts sur le montant des investissements et le délai des ouvrages ?

### 4.2.1 Impact des PPP sur le montant des investissements

L'analyse de l'impact des PPP sur le montant des investissements sera faite à travers le coût des investissements. A défaut des données financières sur la réception définitive du projet, nous allons nous contenter d'analyser le coût en mettant en évidence le TEP et le TEF. Dans une hypothèse plausible, nous supposons toutes choses étant égales par ailleurs, que le TEP doit être sensiblement égal au TEF si le projet est bien planifié et bien

réalisé. Il faut noter que le TEP a été calculé sur la base de la méthodologie harmonisée de calcul des TEP. Trois cas de figure se présentent :

- Le TEP peut être sensiblement égal au TEF, le projet qui est en délégation de service public n'induit certainement aucun avenant et donc pas de coûts supplémentaires ;
- le TEP peut être supérieur au TEF, dans ce cas la pondération est en déphasage aux réalités de décaissement et il s'ensuit un problème de mauvaise planification qui pourrait induire à court terme un véritable surcoût, ces cas de figure s'observent pour tromper la vigilance de l'autorité de contrôle ;
- le TEP peut être inférieur au TEF, dans tel cas le projet à terme risque d'être insupportable, les contractants vont donc demander, sous le coup de la conjoncture économique qu'ils vont trouver défavorables, un avenant et donc une augmentation du coût lié au projet.

Globalement et sur l'ensemble des 13 projets en Délégation de Service Public (DSP) sélectionnés dans le cadre de notre étude et dont le point a été fait au 5 juillet 2013, huit (08) ont fourni des informations qui sur la base de notre méthodologie ont permis d'obtenir les résultats suivants :

**Tableau 3** : Pourcentage du surcoût probable induit par le PPP

<b>PROJET DE CONSTRUCTION DE ROUTE</b>	<b>MONTANT PREVU</b>	<b>TEF</b>	<b>TEP</b>	<b>TEF-TEP</b>	<b>surcoût</b>	<b>surcoût probable induit (%)</b>
<b>Projet 1</b>	25602000000	92,41	89	3,41	873028200	3,41%
<b>Projet 2</b>	9400000000	100	99,5	0,5	47000000	0,50%
<b>Projet 3</b>	13191000000	95	94	1	131910000	1,00%
<b>Projet 4</b>	37455282300	98	88	10	3745528230	10,00%
<b>Projet 5</b>	3173727658	90	88	2	63474553,2	2,00%
<b>Projet 6</b>	3000000000	100	88	12	360000000	12,00%
<b>Projet 7</b>	30877447651	26,43	19	7,43	2294194360	7,43%
<b>Projet 8</b>	16550000000	33	22	11	1820500000	11,00%
<b>Moyenne</b>						<b>5,92%</b>

Source : Enquête OCS 2014 et calcul des auteurs

L'étude met en évidence un surcoût lié au choix du PPP d'au moins 5,92% concernant les coûts de construction. Les plus grandes fréquences s'observent au niveau des projets ayant des montants élevés. Cette situation pourrait nous amener à conclure toutes choses égales par ailleurs que plus les DSP sont financièrement élevées, plus de surcoûts sont observés. Ce surcoût peut s'expliquer par le transfert d'un certain nombre de risques du public au privé.

Pour être pleinement rigoureux, il faudrait comparer cette valeur d'au moins 5% avec le coût complet des contrats après réalisation, c'est à dire après prise en compte des réclamations fréquentes en génie civil, la levée des réserves et la réception définitive. Le Ministère des Travaux Publics et celui de l'Urbanisme admettent en général qu'une dérive de 15% à 20% par rapport au budget initial est tout à fait acceptable. Malheureusement, les données ne sont pas disponibles pour comparer, ex post, les coûts complets des projets en PPP et en solution traditionnelle. Ceci est dommageable, car la pertinence de la décision publique aurait besoin de ce type d'informations pour une meilleure prise de décision et pour un ajustement dans la Loi des Finances.

#### 4.2.2 Impact des PPP sur les délais de réalisation des ouvrages

Les résultats de notre étude et sur la base des projets en DSP provisoirement réceptionnés se présentent comme suit :

**Tableau 4** : Taux de consommation de délai

Projet de construction de route	DELAI PREVU	DELAI REALISE A LA DATE DU 5 JUILLET 2013	TAUX DE CONSOMMATION DE DELAI
Projet1	540	583	107,96%
Projet2	255	742	290,98%
Projet3	1500	2361	157,40%
Projet4	420	436	103,81%
Projet5	120	489	407,50%
Projet6	720	1209	167,92%
Projet7	365	684	187,40%

Source : Enquête OCS 2014 et calcul des auteurs

Globalement, l'étude indique sur la base des projets en DSP sélectionnés un retour d'expérience négatif (203,28%) sur les délais de mise en place des infrastructures au Bénin dans les contrats en DSP signés jusqu'à cette date dans le domaine des transports. De plus, ces projets pour la plupart ont été provisoirement réceptionnés.

Ces taux relativement élevés laissent apparaître des temps de préparation, d'évaluation préalable et de négociation des contrats relativement non négligeables. Ce qui suppose que la livraison des infrastructures se fait dans les délais non impartis, susceptible de réduire fortement l'utilité sociale générée par les projets menés en contrats de partenariats. Toutefois, la conclusion que nous pouvons tirer est qu'il existe potentiellement et certainement des avantages en termes de PPP pour une meilleure efficacité productive et une meilleure qualité de service. Toutefois, le trop peu d'informations et de données actuellement disponibles sur la réalisation et la performance comparée des projets en PPP et en solution traditionnelle (régie) ne permet pas d'en dire beaucoup plus.

En effet, les quelques retours d'expérience que nous avons cités ne sont pas du tout prometteurs. Ces exemples de PPP infructueux existent un peu partout dans le monde et suggèrent que les gains d'efficacité des PPP ne sont que "potentiels" et que certaines conditions doivent être remplies pour qu'ils soient effectivement réalisés (Engel et al., 2010). En effet, des coûts apparaissent à chacune des étapes de la mise en place d'un PPP, et ces coûts peuvent, dans une certaine mesure, réduire, et parfois annuler les avantages que nous pourrions en tirer. Il s'agit donc de minimiser ces coûts, afin qu'ils ne réduisent pas les gains attendus des PPP.

### **4.2.3 Les coûts de transaction associés aux PPP**

Les enquêtes ont révélé plusieurs couts parmi lesquels on peut citer, les coûts de transaction, le partenariat de long terme, le contrat incomplet à la source de coûts de transaction. Des coûts qui peuvent être très importants surtout à l'étape du montage du projet.

#### **4.2.4 Les difficultés rencontrées dans les PPP**

Les PPP donnent lieu à des contrats complexes pour lesquels les phases d'évaluation, de négociation ou de dialogue compétitif peuvent-être longues et donc coûteuses. Les processus de sélection et de négociation sont multiples et dépendent largement des types de PPP considérés. De manière générale, les difficultés inhérentes à la phase précontractuelle trouvent leur origine dans la complexité des projets et les comportements stratégiques des acteurs qui rendent parfois difficile la mise en place d'une procédure de sélection qui aboutisse à retenir l'opérateur ayant produit l'offre économiquement la plus avantageuse. Ces difficultés ont aussi un impact sur la phase d'exécution des contrats de PPP. Au nombre de ceci, on peut citer entre autres la spécification du projet et la concurrence, les offres agressives, l'incertitude liée au projet et les offres optimistes, le manque de concurrence et les difficultés d'adaptation et d'exécution des PPP.

#### **4.3 Quels mécanismes de pilotage pour un partenariat public-privé efficace ?**

L'amélioration de l'efficacité des PPP passe par la transparence des PPP, la flexibilité, la gouvernance, le bon choix des projets PPP, la nécessité d'une amélioration du cadre législatif pour la promotion des PPP dans les secteurs vitaux de l'économie Béninoise, la revue du code des investissements sont autant de mesures incitatives visant à rendre efficace le PPP.



## CONCLUSION

---

L'analyse du PPP a permis de clarifier non seulement de clarifier le concept mais de faire une analyse économique du PPP au Bénin. Les résultats des expériences ont montré par ailleurs que le PPP n'a pas encore les effets escomptés si l'on se tient au domaine des infrastructures et de l'eau. Au Bénin, les initiatives de PPP existent de façon éparse. Le manque de coordination et de cadre légal réglementaire favorable sont autant d'effets qui inhibent les résultats attendus. Il urge que des mesures soient prises par les autorités politiques et administratives afin de pallier les différentes faiblesses qu'on pourrait du PPP mal structuré.

Cette analyse devrait permettre de tirer des leçons pour une meilleure stratégie du développement du PPP au Bénin.

## Références bibliographiques

---

- AIMAEP/CTB (2010) Etat des lieux des expériences de partenariat public-privé dans le monde, en Afrique et au Bénin, vol 2 79p
- Athias, L. et Nunez, A. (2008). Winner's curse in toll road concessions. *Economics Letters*, 101(3):172–174.
- Athias, L. et Saussier, S. (2007a). Contractual flexibility or rigidity for public private partnerships ? theory and evidence from infrastructure concession contracts. SSRN eLibrary. contracts and the theory of the firm. *The Quarterly Journal of Economics*, 117(1):39–84.
- Bennett, J. et Iossa, E. (2006). Building and managing facilities for public services. *Journal of Public Economics*, 90(10-11):2143–2160.
- BIPE/FP2E (2010). Les services publics d'eau et d'assainissement en France.
- Blanc-Brude, F., Goldsmith, H. et Valila, T. (2009). A comparison of construction contract prices for traditionally procured roads and public private partnerships. *Review of Industrial Organization*, 35(1-2):19– 40. CGDD (2010). Services d'eau et d'assainissement : une inflexion des tendances ?
- Chong, E., Huet, F. et Saussier, S. (2006). Auctions, ex post competition and prices: The efficiency of Public-Private Partnership. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 77(4):517–549. de Brux, J. (2010). The dark and bright sides of renegotiation: An application to transport concession contracts. ). Franchise bidding for natural monopolies: In general and with respect to CATV. *Bell Journal of Economics*, 7(1):73–104.
- DGAE/MFE (2012), « Tableau de Bord de l'Economie Nationale », République du Bénin.
- OCS/MDAEP (2009), « Profil Social National : micro finance et pauvreté », République du Bénin
- Williamson, O. E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. The Free Press, New York, NY, USA.

# ANNEXES

## QUESTIONNAIRE AUX SYNDICATS ET AUX LEADERS D'OPINION

Le Partenariat Public Privé (PPP) est l'une des stratégies identifiée dans la SCRP 2011-2015 (le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté) comme une source de financement de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'Observatoire du Changement Social (OCS) se propose une étude au titre de l'année 2013, à travers le présent questionnaire qui vous est adressé, de faire un état des lieux sur les Partenariats Publics Privés au Bénin et de leur contribution à l'atteinte des objectifs de développement.

Nous vous garantissons la confidentialité de vos informations conformément à la Loi n° 99-014 du 29 Janvier 1999 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Par conséquent, ces informations nécessaires à notre étude seront exclusivement utilisées pour le but sus-indiqué.

N° D'ORDRE DU QUESTIONNAIRE \_\_\_\_\_ / \_ / \_ / \_ /

SECTION 0 : IDENTIFICATION				
01	Département	_____	/ __ / __ /	
02	Commune	_____	/ __ / __ /	
03	Dénomination du Syndicat	_____		
04	Secteur d'intervention	_____		
05	Ancienneté de l'Entreprise	/ __ / __ / 1- Mois    2- Année	/ __ /	
06	Nom et Prénoms du Répondant	_____		
07	Contact du Répondant	Tél : _____ E-mail : _____		
08	Fonction/Poste occupé(e)	_____		
09	Date de l'interview	/ __ / __ / - / __ / __ / - 2014		
10	Résultat	1. Rempli    2. Partiellement rempli 3. Refus	/ __ /	
11	Nom de l'Agent enquêteur	_____		

12	Nom du Contrôleur			
SECTION 1 : APPRECIATIONS DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE AU BENIN				
N°	QUESTIONS	REPNSES/FILTRES	CODES	SAUTS
101	Qu'entendez-vous par Partenariat Public-Privé ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
102	Connaissez-vous les différentes formes de Partenariat Public-Privé ?	1. Oui 2. Non		
103	Quel type de Partenariat Public-Privé proposeriez-vous pour le Bénin ?	1. Affermage 2. BuildOwnOperate(BOO) 3. Build Own Operate Transfer (BOOT) 4. Concession 5. Contrat de gestion 6. Franchise 7. Libre concurrence 8. Sous-traitance 9. Autres (Précisez) _____	/___/	
104	Quelles sont les raisons qui vous poussent à choisir ce type de partenariat ?	1. La libération des grands services publics 2. Les PPP, véhicules de développement économique 3. Le rôle des partenaires dans la définition, la conception, la réalisation, la mise en œuvre et le financement 4. La promotion de la professionnalisation des acteurs par la constitution d'organismes 5. La recherche de l'équilibre budgétaire 6. Le recours à des capitaux privés 7. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
105	Trouvez-vous l'importance d'un Partenariat Public-Privé pour le Bénin ?	1. Oui 2. Non	/___/	
106	Pourquoi ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
107	Quel doit être son domaine d'intervention pour être avantageux au Bénin ?	1. Education (universités, pôles scolaires) 2. Environnement (eau, déchets et énergie) 3. Santé (hôpitaux) 4. Télécommunications	/___/___/___/	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>5. Transports (voies ferrées, ports, aéroports et routes)</li> <li>6. Biens immobiliers du secteur public</li> <li>7. Autres (Précisez) _____</li> </ul>		
<b>SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE AU BENIN</b>				
201	Existe-il un cadre de Concertation secteur public-secteur privé au sein de votre structure ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>	/___/	Si 2 passez à Q301
202	Comment fonctionne cette Coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Très bien</li> <li>2. Bien</li> <li>3. Assez-bien</li> <li>4. Mal</li> <li>5. Autres (Précisez) _____</li> </ul>	/___/	
203	Qu'apporte votre structure dans le cadre de cette Coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Le financement</li> <li>2. Les initiatives privées</li> <li>3. Les ressources humaines</li> <li>4. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies)</li> <li>5. Les infrastructures</li> <li>6. Autres logistiques (matériels, mobiliers, etc)</li> <li>7. Autres (Précisez) _____</li> </ul>	/__/_/_/	
204	Quels sont les avantages que vous en tirez ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. L'accélération de l'exécution des projets</li> <li>2. La réduction des risques de dépassement des enveloppes budgétaires</li> <li>3. Le respect des délais et des coûts</li> <li>4. Une meilleure gestion à terme de l'équipement avec des coûts de maintenance intégrés</li> <li>5. Autres (Précisez) _____</li> </ul>	/__/_/_/	
205	Quelles difficultés rencontrez-vous dans le fonctionnement de cette Coopération ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. La persistance des normes institutionnelles</li> <li>2. La transparence dans les responsabilités, droits et devoirs</li> <li>3. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies)</li> <li>4. Le financement</li> <li>5. Autres (Précisez) _____</li> </ul>	/__/_/_/	
206	Existe-t-il selon vous, un cadre législatif et institutionnel des PPP au Bénin ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>	/___/	
207	Connaissez-vous les étapes de la mise en œuvre d'un PPP ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>	/___/	

208	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
-----	--------------------------	---

**SECTION 3 : AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

301	A quelle forme de Partenariat Public-Privé l'Etat peut-il recourir selon vous ?	1. PPP de type institutionnalisé 2. PPP de type contractuel 3. Autres (Précisez) _____	/___/	
-----	---	--	-------	--

302	Pourquoi ce choix ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
-----	---------------------	---

303	Pensez-vous que le Bénin soit capable de mettre en œuvre un Partenariat Public-Privé viable ?	1. Oui 2. Non	/___/	
-----	---	------------------	-------	--

304	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
-----	--------------------------	---

305	Qu'est-ce-qui selon vous pourrait entraver la viabilité d'un PPP au Bénin ?	1. Les difficultés dans la mise en œuvre 2. Les autres projets du Gouvernement 3. L'affectation des infrastructures/services publics 4. L'environnement législatif et réglementaire 5. L'expérience du secteur public 6. La prépondérance du secteur informel 7. Le petit nombre des grandes entreprises 8. L'insuffisance d'expertises et d'appui-conseil en matière de PPP 9. Les problèmes de gouvernance dans les organisations faïtières du secteur privé 10. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
-----	---	---	---------------	--

306	Que pourriez-vous suggérer pour y remédier ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
-----	--	---

		<hr/> <hr/>		
307	Quels sont selon vous, les avantages des PPP pour le Bénin si l'Etat opte pour ce type de partenariat ?	1. Financement et gestion des infrastructures publiques complexes 2. Meilleure coordination et suivi des projets 3. Partage des risques 4. Apport réel de valeur socio-économique 5. Autres (Précisez) _____	/_/_/_/_/	
308	Selon vous, le développement des PPP au Bénin favorise-t-il l'accès aux infrastructures communautaires de base ?	1. Oui 2. Non	/_/_/	
309	Justifiez votre réponse	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
310	Pensez-vous que les PPP sont indispensables pour l'atteinte des objectifs de développement au Bénin ?	1. Oui 2. Non	/_/_/	
311	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
312	Quel conseil pourriez-vous prodiguer au Gouvernement en matière de PPP ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

## QUESTIONNAIRE AUX ENTREPRISES PRIVEES

Le Partenariat Public Privé (PPP) est l'une des stratégies identifiée dans la SCRP 2011-2015 (le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté) comme une source de financement de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'Observatoire du Changement Social (OCS) se propose une étude au titre de l'année 2013, à travers le présent questionnaire qui vous est adressé, de faire un état des lieux sur les Partenariats Publics Privés au Bénin et de leur contribution à l'atteinte des objectifs de développement.

Nous vous garantissons la confidentialité de vos informations conformément à la Loi n° 99-014 du 29 Janvier 1999 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Par conséquent, ces informations nécessaires à notre étude seront exclusivement utilisées pour le but sus-indiqué.

N° D'ORDRE DU QUESTIONNAIRE \_\_\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

SECTION 0 : IDENTIFICATION				
01	Département	_____	/___/___/	
02	Commune	_____	/___/___/	
03	Dénomination de l'Entreprise	_____		
04	Secteur d'intervention	_____		
05	Ancienneté de l'Entreprise	/___/___/ 1- Mois    2- Année	/___/	
06	Nom et Prénoms du Répondant	_____		
07	Contact du Répondant	Tél : _____ E-mail : _____		
08	Fonction/Poste occupé(e)	_____		
09	Date de l'interview	/___/___/ - /___/___/ - 2014		
10	Résultat	1. Rempli    2. Partiellement rempli 3. Refus	/___/	
11	Nom de l'Agent enquêteur	_____		
12	Nom du Contrôleur	_____		
SECTION 1 : APPRECIATIONS DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE AU BENIN				
N°	QUESTIONS	REPNSES/FILTRES	CODES	SAUTS



101	Existe-il un partenariat entre une structure/entreprise publique et vous ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2 passez à Q103
102	Quel est le nom de cette structure/entreprise ?	_____		
103	Pourquoi ?	_____ _____ _____		Si 2 à Q101 Passez à Q201
104	Quel est son domaine d'intervention ?	8. Education (universités, pôles scolaires) 9. Environnement (eau, déchets) 10. Santé (hôpitaux) 11. Télécommunications 12. Transports (voies ferrées, ports, aéroports, routes et autoroutes) 13. Biens immobiliers du secteur public 14. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
105	Dans votre cas, comment qualifieriez-vous ce type de collaboration?	1. Coopération 2. Affermage 3. BuildOwnOperate(BOO) 4. Build Own Operate Transfer (BOOT) 5. Concession 6. Contrat de gestion 7. Franchise 8. Libre concurrence 9. Sous-traitance 10. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
106	Quelles sont les raisons qui vous poussent à aller vers ce type de collaboration ?	8. L'objectif de rentabilité et l'efficacité qui caractérisent le secteur privé 9. L'avantage des initiatives privées 10. La réponse à des besoins croissants 11. La nécessité de présence du secteur privé à coté de l'Etat 12. Le partage des risques 13. Le mode de financement du projet 14. L'apport réel de valeur socio-économique 15. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
<b>SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC- SECTEUR PRIVE AU BENIN</b>				
201	Existe-il un cadre de coopération secteur privé-public au sein de votre structure ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2 Passez à Q301
202	Dans le cadre de votre Coopération, qu'apporte votre structure ?	8. Le financement 9. Les initiatives privées 10. Les ressources humaines 11. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies) 12. Les infrastructures 13. Les logistiques (matériels, mobiliers, etc) 14. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	

203	De quoi bénéficie votre structure dans le cadre de cette Coopération ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le financement</li> <li>2. Les initiatives privées</li> <li>3. Les ressources humaines</li> <li>4. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies)</li> <li>5. Les infrastructures</li> <li>6. Les logistiques (matériels, mobiliers, etc)</li> <li>7. Autres (Précisez) _____</li> </ol>	/ _ / _ / _ /	
204	Avez-vous des difficultés dans le fonctionnement de votre Coopération ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ol>	/ _ /	
205	Qu'entendez-vous par partenariat public-privé au Bénin ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
206	Comment fonctionne cette Coopération ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Très bien</li> <li>7. Bien</li> <li>8. Assez-bien</li> <li>9. Mal</li> <li>10. Autres (Précisez) _____</li> </ol>	/ _ /	
207	Existe-t-il selon vous, un cadre législatif et institutionnel des PPP au Bénin ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ol>	/ _ /	Si 2 passez à Q209
208	Pouvez-vous nous préciser le document y relatif ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
209	Connaissez-vous les étapes de la mise en œuvre d'un PPP ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ol>	/ _ /	Si 1 passez à Q210
210	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
<b>SECTION 3 : AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT</b>				
301	A quelle forme de Coopération/partenariat l'Etat peut-il recourir selon vous ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partenariat Public-Privé</li> <li>2. Coopération simple</li> <li>3. Autres (Précisez) _____</li> </ol>	/ _ /	Si 2 ou 3 Passez à 303
302	Comment qualifiez-vous cette Coopération ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. PPP de type institutionnalisé</li> <li>5. PPP de type contractuel</li> <li>6. Autres (Précisez) _____</li> </ol>	/ _ /	
303	Pourquoi ce choix ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
304	Pour répondre à la satisfaction de certains besoins, le Gouvernement entend faire appel au partenariat avec le secteur privé. Donnez votre appréciation ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
305	Pensez-vous que le Bénin soit capable de mettre en œuvre un Partenariat Public-Privé viable ?	1. Oui 2. Non	/__/_/	Si 1 passez à Q307
306	Qu'est-ce qui selon vous pourrait entraver un PPP viable au Bénin ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
307	Justifiez votre réponse	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		Si 1 à 301 Passez à Q310
308	Selon vous, pourquoi l'Etat doit-il recourir au PPP ?	1. Pour la réalisation et l'exploitation optimale de ses grands projets d'infrastructures 2. Pour concevoir, financer, construire, gérer ou préserver les projets d'intérêt public 3. Le souci de modernisation 4. L'insuffisance de ressources financières 5. Autres (Précisez) _____	/__/_/___/	
309	Justifiez votre réponse	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
310	Quels sont selon vous, les avantages des PPP pour le Bénin si l'Etat opte pour ce type de partenariat ?	1. Coût plus avantageux 2. Délai plus rapide et respecté 3. Simplicité administrative 4. Meilleure coordination et suivi du projet 5. Partage des risques 6. Autres (Précisez) _____	/__/_/___/	
311	Selon vous, le développement des PPP au Bénin favorise-t-il l'accès aux infrastructures communautaires de base ?	1. Oui 2. Non	/__/_/	
312	Justifiez votre réponse	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

313	Pensez-vous que les PPP sont indispensables pour l'atteinte des objectifs de développement au Bénin ?	1. Oui 2. Non	/___/	
314	Justifiez votre réponse	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
315	Quel conseil pourriez-vous prodiguer au Gouvernement en matière de PPP ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

# QUESTIONNAIRE AUX STRUCTURES ETATIQUES ET AUX COLLECTIVITES LOCALES

Le Partenariat Public Privé (PPP) est l'une des stratégies identifiées dans la SCRP 2011-2015 (le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté) comme une source de financement de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'Observatoire du Changement Social (OCS) se propose une étude au titre de l'année 2014, à travers le présent questionnaire qui vous est adressé, de faire un état des lieux sur les Partenariats Publics Privés au Bénin et de leur contribution à l'atteinte des objectifs de développement.

Nous vous garantissons la confidentialité de vos informations conformément à la Loi n° 99-014 du 29 Janvier 1999 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Par conséquent, ces informations nécessaires à notre étude seront exclusivement utilisées pour le but sus-indiqué.

N° D'ORDRE DU QUESTIONNAIRE \_\_\_\_\_ / \_ / \_ / \_ /

SECTION 0 : IDENTIFICATION				
01	Département	<input type="text"/>	/___/___/	
02	Commune	<input type="text"/>	/___/___/	
03	Dénomination de la structure	<input type="text"/>		
04	Secteur d'intervention	<input type="text"/>		
05	Ancienneté de la structure	/___/___/ 1- Mois    2- Année	/___/	
06	Nom et Prénoms du Répondant	<input type="text"/>		
07	Contact du Répondant	Tél : _____ E-mail : _____		
08	Fonction/Poste occupé(e)	<input type="text"/>		
09	Date de l'interview /___/___/ - /___/___/ - 2014			
10	Résultat	1. Rempli    2. Partiellement rempli    3. Refus	/___/	
11	Nom de l'Agent enquêteur	<input type="text"/>		
12	Nom du Contrôleur	<input type="text"/>		
SECTION 1 : APPRECIATIONS DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE AU BENIN				
N°	QUESTIONS	REPOSES/FILTRES	CODES	SAUTS
101	Existe-il un partenariat entre une structure/entreprise privée et	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2

	vous ?			passez à Q104
102	Quel est le nom de cette structure(s)/entreprise(s) ?			
103	Quel est son domaine d'intervention ?	15. Education (universités, pôles scolaires) 16. Environnement (eau, déchets et énergie) 17. Santé (hôpitaux) 18. Télécommunications 19. Transports (voies ferrées, ports, aéroports et routes) 20. Biens immobiliers du secteur public 21. Autres (Précisez) _____	/ _ / _ / _ /	
104	Pourquoi ?	_____ _____ _____ _____ _____		
105	Dans votre cas, comment qualifieriez-vous cette forme de collaboration ?	11. Coopération simple 12. Partenariat Public-Privé 13. Autres (Précisez) _____	/ _ _ /	
106	De quel type de Partenariat Public-Privé s'agit-il ?	10. Affermage 11. BuildOwnOperate(BOO) 12. Build Own Operate Transfer (BOOT) 13. Concession 14. Contrat de gestion 15. Franchise 16. Libre concurrence 17. Sous-traitance 18. Autres (Précisez) _____	/ _ _ / _ / _ /	
107	Quelles sont les raisons qui vous poussent à aller vers ce type de partenariat ?	16. La réduction draconienne des financements multilatéraux, bilatéraux et bancaires 17. La libération des grands services publics 18. Les PPP, véhicules de développement économique 19. Le rôle des partenaires dans la définition, la conception, la réalisation, la mise en œuvre et le financement 20. La promotion de la professionnalisation des acteurs par la constitution d'organismes 21. La recherche de l'équilibre budgétaire 22. Le recours à des capitaux privés	/ _ _ / _ / _ /	
<b>SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE AU BENIN</b>				
201	Existe-il un cadre de Concertation secteur public-secteur privé au sein de votre structure ?	3. Oui 4. Non	/ _ _ /	Si 2 passez à Q301

202	Comment fonctionne cette Coopération ?	11. Très bien 12. Bien 13. Assez-bien 14. Mal 15. Autres (Précisez) _____	/___/	
203	Qu'apporte votre structure dans le cadre de cette Coopération ?	15. Le financement 16. Les initiatives privées 17. Les ressources humaines 18. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies) 19. Les infrastructures 20. Les logistiques (matériels, mobiliers, etc) 21. Autres (Précisez) _____	/__/_/_/	
204	Quels sont les avantages que vous en tirez ?	6. L'amélioration du taux de recouvrement moyen d'intégration des innovations technologiques 7. L'accélération de l'exécution du projet 8. La réduction des risques de dépassement des enveloppes budgétaires 9. Le niveau élevé d'adaptation et de souplesse du secteur privé à générer des revenus additionnels permettant de réduire les coûts du projet 10. Le respect des délais et des coûts 11. Des économies d'échelles 12. Une meilleure gestion à terme de l'équipement avec des coûts de maintenance intégrés 13. Autres (Précisez) _____	/___/	
205	Avez-vous des difficultés dans le fonctionnement de votre Coopération ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2 allez à Q 208
206	Quelles sont les difficultés rencontrées ?	6. La persistance des normes institutionnelles 7. La transparence dans les responsabilités, droits et devoirs 8. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies) 9. Le financement 10. Autres (Précisez) _____	/__/_/_/	
207	Existe-t-il selon vous, un cadre législatif et institutionnel des PPP au Bénin ?	3. Oui 4. Non	/___/	
208	Connaissez-vous les étapes de la mise en œuvre d'un PPP ?	3. Oui 4. Non	/___/	
209	La spécificité du contrat de partenariat réside cependant dans la succession de plusieurs phases obligatoires. A quelle phase êtes-vous actuellement dans le cas de votre partenariat ?	1. L'évaluation de la justification du recours 2. La mise en concurrence des entreprises 3. Le dialogue compétitif 4. La rédaction du contrat définitif	/___/	
210	Justifiez votre réponse.	_____		

		_____		
		_____		
		_____		
		_____		

**SECTION 3 : AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA COOPERATION SECTEUR PUBLIC-SECTEUR PRIVE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

<b>301</b>	A quelle forme de Partenariat Public-Privé l'Etat peut-il recourir selon vous ?	7. PPP de type institutionnalisé 8. PPP de type contractuel 9. Autres (Précisez) _____	/__/_/	
------------	---	--	--------	--

<b>302</b>	Pourquoi ce choix ?	_____		
		_____		
		_____		
		_____		

<b>303</b>	Pensez-vous que le Bénin soit capable de mettre en œuvre un Partenariat Public-Privé viable ?	3. Oui 4. Non	/__/_/	
------------	---	------------------	--------	--

<b>304</b>	Justifiez votre réponse.	_____		
		_____		
		_____		
		_____		

<b>305</b>	Qu'est-ce-qui selon vous pourrait entraver la viabilité d'un PPP au Bénin ?	11. Les difficultés dans la mise en œuvre 12. Les autres projets du Gouvernement 13. L'affectation des infrastructures/services publics 14. L'environnement législatif et réglementaire 15. Les contraintes institutionnelles 16. Les contraintes financières 17. L'expérience du secteur public 18. La prépondérance du secteur informel 19. Le petit nombre des grandes entreprises 20. L'insuffisance d'expertises et d'appui-conseil en matière de PPP 21. Les problèmes de gouvernance dans les organisations faitières du secteur privé	/__/_/_/_/	
------------	---	---	------------	--

<b>306</b>	Que pourriez-vous suggérer pour y remédier ?	_____		
		_____		
		_____		
		_____		
		_____		



		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
307	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
308	Quels sont selon vous, les avantages des PPP pour le Bénin si l'Etat opte pour ce type de partenariat ?	6. Financement et gestion des infrastructures publiques complexes 7. Meilleure coordination et suivi du projet 8. Partage des risques 9. Apport réel de valeur socio-économique 10. Autres (Précisez) _____	/_/_/_/_/	
309	Selon vous, le développement des PPP au Bénin favorise-t-il l'accès aux infrastructures communautaires de base ?	3. Oui 4. Non	/_/_/	
310	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
311	Pensez-vous que les PPP sont indispensables pour l'atteinte des objectifs de développement au Bénin ?	3. Oui 4. Non	/_/_/	
312	Justifiez votre réponse	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
313	Quel conseil pourriez-vous prodiguer au Gouvernement en matière de PPP ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

## QUESTIONNAIRE AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ET AUX BANQUES

Le Partenariat Public Privé (PPP) est l'une des stratégies identifiées dans la SCRP 2011-2015 (le document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté) comme une source de financement de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'Observatoire du Changement Social (OCS) se propose une étude au titre de l'année 2014, à travers le présent questionnaire qui vous est adressé, de faire un état des lieux sur les Partenariats Publics Privés au Bénin et de leur contribution à l'atteinte des objectifs de développement.

Nous vous garantissons la confidentialité de vos informations conformément à la Loi n° 99-014 du 29 Janvier 1999 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Par conséquent, ces informations nécessaires à notre étude seront exclusivement utilisées pour le but sus-indiqué.

N° D'ORDRE DU QUESTIONNAIRE \_\_\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

SECTION 0 : IDENTIFICATION				
01	Département	_____	/___/___/	
02	Commune	_____	/___/___/	
03	Dénomination du partenaire	_____		
04	Secteur d'intervention	_____		
05	Ancienneté du partenaire	/___/___/ 1- Mois    2- Année	/___/	
06	Nom et Prénoms du Répondant	_____		
07	Contact du Répondant	Tél : _____ E-mail : _____		
08	Fonction/Poste occupé(e)	_____		
09	Date de l'interview	/___/___/ - /___/___/ - 2014		
10	Résultat 1. Rempli    2. Partiellement rempli    3. Refus	/___/		
11	Nom de l'Agent enquêteur	_____		
12	Nom du Contrôleur	_____		
SECTION 1 : APPRECIATIONS DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE AU BENIN				

N°	QUESTIONS	REPOSES/FILTRES	CODES	SAUTS
101	Existe-il un partenariat entre des structures/entreprises au Bénin et vous ?	3. Oui 4. Non	/___/	Si 2 passez à Q105
102	Quel est le nom de cette structure(s)/entreprise(s) ?	_____		
103	Quel est son domaine d'intervention ?	22. Education (universités, pôles scolaires) 23. Environnement (eau, déchets et énergie) 24. Santé (hôpitaux) 25. Télécommunications 26. Transports (voies ferrées, ports, aéroports et routes) 27. Biens immobiliers du secteur public 28. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
104	Comment qualifiez-vous ce type de partenariat ?	14. Coopération simple 15. Partenariat Public-Privé 16. Autres (Précisez) _____	/___/	
105	Pourquoi ?	_____ _____ _____ _____ _____		
106	Connaissez-vous autre(s) forme(s) de partenariat ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 2 allez à Q201
107	Le(s) quel(s) ?	_____ _____ _____ _____ _____		

**SECTION 2 : FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE AU BENIN**

201	Quelles sont vos motivations pour ce type de partenariat ?	1. Les PPP, véhicules de développement économique 2. La définition des indicateurs de performance objectifs de maîtrise des ressources 3. L'apport de la valeur socio-économique réelle 4. La mise en sécurité des investissements 5. Le souci de modernisation 6. La maîtrise du développement des investissements publics 7. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
-----	--	--	---------------	--

N°	QUESTIONS	REPOSES/FILTRES	CODES	SAUTS
202	Comment fonctionne ce partenariat ?	16. Très bien 17. Bien 18. Assez-bien 19. Mal 20. Autres (Précisez) _____	/___/	
203	Qu'apporte votre structure dans ce type de partenariat ?	1. Le financement 2. Les initiatives privées 3. Les ressources humaines 4. L'accompagnement technique (conseils, orientations, stratégies) 5. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
204	A votre connaissance, le PPP fonctionne-t-il réellement au Bénin ?	1. Oui 2. Non	/___/	Si 1 passez à Q301
205	Qu'est-ce qui selon vous, entrave le développement des PPP au Bénin ?	22. Les difficultés dans la mise en œuvre 23. L'environnement législatif et réglementaire 24. Les contraintes institutionnelles 25. Les contraintes relatives au contrat 26. L'expérience du secteur public 6. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
206	Que pourriez-vous suggérer pour y remédier ?	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____		

**SECTION 3 : APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

301	Pensez-vous que les PPP sont seulement réservés aux projets de grande envergure ?	1. Oui 2. Non	/___/	
-----	---	------------------	-------	--

302		_____		
-----	--	-------	--	--

N°	QUESTIONS	REPONSES/FILTRES	CODES	SAUTS
	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
303	Pensez-vous que les PPP ne doivent être accessibles qu'aux grandes entreprises ?	1. Oui 2. Non	/___/	
304	Selon vous, quel est l'importance des PPP au Bénin pour les populations ?	1. Grande 2. Peu 3. Sans 4. Aucune	/___/	
305	Quels sont les avantages d'un PPP au Bénin ?	23. L'impact indéniable sur la qualité du service 24. Le financement et la gestion des infrastructures publiques complexes 25. La garantie de la transparence et de la sécurité du cadre juridique 26. L'apport réel de valeur socio-économique 27. Autres (Précisez) _____	/___/___/___/	
306	Justifiez votre réponse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		

# CADRE INSTITUTIONNEL D'ELABORATION DU RAPPORT

<b>SUPERVISION</b>
AOUTCHEME P. Salem, DC/MDAEP AHLONSOU S. Lucien, SGM/MDAEP
<b>COMITE D'ENCADREMENT</b>
BIAO BONI Karim, DRFM DOKOUI Firmin, DCF
<b>COMITE DE REDACTION</b>
DJOTO SEHIZOUN Antoine Luc, C/OCS DEDEHOUANOU G. Modeste A. C/DAGF ADOKO Evelyne A. C/DMEI, pi AHODEKON Athanase, C/DSI, pi BABADJIHOU C. Tarcicius, C/DRCSL,pi
<b>TRAVAUX DE PAO ET DE MISE EN PAGE</b>
ADOKO Evelyne., C/DMEI,pi
<b>SECRETARIAT ET LOGISTIQUE</b>
ADOKO Evelyne., C/DMEI,pi AMOUSA Kamal, Réggisseur PIP2 KINDJI Victoire, col DGAF DJIKPETO Paulette,SA KPAKPO Félicia, SA OGLA André, Agent de Liaison

# TABLE DES MATIERES

---

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	2
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	3
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	4
INTRODUCTION GENERALE .....	6
CHAPITRE1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	8
1.1 Contexte et Justification.....	8
1.2 Quelques développements empiriques sur le PPP .....	9
1.2.1 Définition du PPP.....	9
1.2.2 Contrats de service.....	10
1.2.3 Contrats de gestion .....	10
1.2.4 Contrats d'affermage.....	11
1.2.5 Concessions ou BOT .....	13
1.2.7 Sociétés d'économie mixte.....	14
1.2.8 Approches communautaires .....	14
1.3 Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude .....	16
1.4 Résultats attendus.....	16
1.5 Cadre d'analyse.....	16
1.6 Collecte des données .....	18
1.6.1 Champ de l'étude.....	18
1.6.2 Méthode d'échantillonnage.....	18
1.6.3 Technique d'échantillonnage .....	19
1.6.4 Tirage de l'échantillon.....	19
1.6.5 Taille de l'échantillon .....	19
1.7 Organisation et durée de la collecte.....	20
1.7.1 Organisation de la collecte.....	20
1.7.2 Durée de la collecte.....	20
1.7.3 Formation des agents enquêteurs.....	20
1.8 Traitement des données et évaluation de l'impact .....	21
1.8.1 Données qualitatives d'enquête.....	21
1.8.2 Données quantitatives d'enquête .....	21

1.8.3	Données quantitatives administratives.....	21
1.8.4	Rédaction du rapport de l'étude .....	22
1.8.5	Préparation du rapport et diffusion des résultats .....	22
	CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE ET SITUATION DEMOGRAPHIQUE AU BENIN .....	23
2.1	Evolution de la situation économique .....	23
2.1.1	Dans les différents secteurs d'activités .....	23
2.1.1.1	Secteur Primaire (Agriculture) .....	23
2.1.1.2	Secteur Secondaire.....	24
2.1.1.3	Secteur Tertiaire .....	25
2.1.2	Evolution du taux de Croissance Economique de 2003 à 2011 .....	26
2.1.3	Commerce extérieur et balance des paiements.....	26
2.1.4	Finances publiques et dette publique .....	27
2.1.5	Situation monétaire .....	28
2.1.6	Taux d'inflation.....	28
2.2	Profil Social : éducation, santé, eau potable et environnement .....	30
2.2.1	Education.....	30
2.2.2	Santé.....	32
2.2.3	Accès équitable et durable à l'eau potable .....	32
2.2.4	Accès à l'assainissement de base.....	33
2.2.5	Environnement.....	34
	CHAPITRE3 : ETAT DES LIEUX DU PPP AU BENIN .....	35
3.1	Cadre de promotion du partenariat public privé.....	35
3.1.1	Le cadre réglementaire de promotion du PPP .....	35
3.1.1.1	La loi sur la dénationalisation des entreprises publiques .....	35
3.1.1.2	Le code minier .....	35
3.1.1.3	La loi sur la Zone Franche Industrielle (ZFI) .....	35
3.1.1.4	Cadre institutionnel de promotion du PPP.....	36
3.1.1.5	Le Centre de Promotion des Investissements (CPI).....	36
3.1.1.6	Le Conseil Présidentiel des Investissements .....	36
3.1.1.7	Cadre règlementaire et institutionnel de promotion du ppp au Benin.....	36
3.2	Quelques cas de PPP mis en œuvre au Bénin.....	38
3.2.1	Secteur de l'énergie.....	39
3.2.2	Le secteur des TIC .....	39



3.2.3 La filière “crevette“ .....	39
3.2.4 Approvisionnement en intrants agricoles : la centrale d’achat des intrants (CAI) .....	39
3.2.5 La SODECO sa, un exemple de PPP institutionnalisé.....	40
3.2.6 Projet de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA).....	40
<b>CHAPITRE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE AU BENIN .....</b>	<b>42</b>
4.1 Les PPP au Bénin: une analyse économique de la source de l’efficacité .....	42
4.1.1 Gestion publique directe versus PPP .....	42
4.1. 2 Marché public versus PPP .....	43
4.1.3 Gestion patrimoniale et performance des réseaux : le cas de l’eau dans les communes de Ouinhi- Zagnando et zakpota.....	44
4.2. Quelques retours d’expériences au Bénin .....	44
4.2.1 Impact des PPP sur le montant des investissements .....	44
4.2.2 Impact des PPP sur les délais de réalisation des ouvrages.....	46
4.2.3 Les coûts de transaction associés aux PPP.....	47
4.2.4 Les difficultés rencontrées dans les PPP .....	48
4.3 Quels mécanismes de pilotage pour un partenariat public-privé efficace ? .....	48
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>51</b>
<b>CADRE INSTITUTIONNEL D’ELABORATION DU RAPPORT.....</b>	<b>70</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>71</b>